

ARMÉNICHANTAGE

CHRONIQUE DES PRESSIONS INTOLÉRABLES EXERCÉES DANS LE MONDE PAR LES
FANATIQUES ARMÉNIENS

ARMENIAN BLACKMAIL
RICATTO ARMENO
ARMENISCHE ERPRESSUNG
CHANTAJE ARMENIO

N° 4

MAI 2006

ÉDITION SPÉCIALE LA GRANDE CLAQUE DU 18 MAI

REVUE ÉDITÉE PAR UNE ÉQUIPE INTER-NATIONALE, NON-CONFESSIONNELLE, FAISANT
PARTIE DE LA RÉDACTION DE L'AAARGH

NON AU TOTALITARISME ARMÉNIEN

NOUS AIMONS ET RESPECTONS LES ARMÉNIENS EN TANT QUE PERSONNES
NOUS SOMMES INDIFFÉRENTS AU NATIONALISME ARMÉNIEN
NOUS PENSONS QUE L'HISTOIRE DEMANDE TOUJOURS RÉVISION
LEUR "GÉNOCIDE" N'EST QU'UNE RUSE POLITIQUE
POUR DÉMANTELER LA TURQUIE
ILS NOUS INSTRUMENTALISENT POUR AIDER À L'EXPANSION TERRITORIALE DE L'ARMÉNIE
DU CAUCASE.
ILS VEULENT LA GUERRE
ILS FONT LA GUERRE A LEURS VOISINS TURCS AZÉRI
QU'ILS CRÈVENT !
NOUS RÉSISTERONS AU CHANTAGE ARMÉNIEN

REVISIONISME 1 ARMÉNIE 0

LE JOUR DE LA GRANDE CLAQUE DANS LA GUEULE

LE RÉVISIONNISME EST UNE PENSÉE
CE N'EST PAS UN CRIME
LA LIBERTÉ DE PENSER, C'EST JUSTEMENT ÇA

IL Y A TROIS GÉNÉRATIONS, LA FRANCE ACCUEILLAIT LES
ARMÉNIENS.
POUR NOUS REMERCIER, ILS VEULENT SUPPRIMER NOS LIBERTÉS.
ET SI ON LES RENVOYAIT EN TURQUIE ?

SOMMAIRE

[Inauguration en grande pompe du mémorial lyonnais du génocide des Arméniens](#)

[Génocide arménien: mémoriaux inaugurés](#)

[What is behind Samantha Power lecture on Genocide](#)

[Hitting a nerve](#) Matt Zoller Seitz

[Punishment for deniers](#)

Philippe Videlier : «Le négationnisme d'Etat perdure en Turquie» Propos recueillis par Cécilia Gabizon

[«Ce mémorial ne fait que nourrir la haine entre les deux camps»](#) Par Florence FABRER et Amaria TLEMSANI

[Eric Raoult dépose une proposition de loi visant à réprimer la négation du génocide arménien](#)
[Le 24 avril à Paris](#)

[La Justice, plus que de l'Histoire](#) François de Smet

[Le PS propose une loi sanctionnant la négation du génocide arménien](#) Patrick Roger

L'ambassadeur de France à Yerivan est-il tombé sur la tête ?

[Négationnisme : La Turquie met en garde la France](#)

[Racisme et négationnisme sur RADIO MEDITERRANEE](#)

[Faut-il pénaliser la négation du génocide arménien ?](#)

[Serge Klarsfeld soutient la proposition anti-négation](#)

[LISTE DES LIBERTICIDES SOCIALISTES](#)

[Niche parlementaire du P.S :](#)

[le texte de la proposition de loi qui sera présentée le 18 mai 2006](#)

[Campagne du lobby turc auprès des députés français](#)

[Le PS propose une loi sanctionnant la négation du génocide arménien](#) Patrick Roger

[Communiqué de l'Association Liberté pour l'histoire](#) 6 mai 2006.

[Turkey recalls envoys over Armenian genocide](#)

[Le groupe UMP contre la proposition de loi](#)

[Le parlement bulgare rejette un texte reconnaissant le génocide arménien](#)

[La commission des Lois rejette la proposition de loi socialiste](#)

Génocide arménien : une proposition de loi PS irrite les historiens et Ankara

[Remise en question](#)

[La proposition de loi PS divise les députés](#)

[Compte rendu de la commission des lois de l'Assemblée Nationale](#)

[Du négationnisme considéré comme une atteinte à l'ordre public](#) par Sévane Garibian

[Nicolas Sarkozy condamne la négation du génocide du peuple arménien](#)

[Mésusage du génocide arménien](#) par Luc Ferry

[Les valeurs républicaines sont en danger : l'UMP doit voter](#)

[Appel à nos amis français](#)

Le 18 mai

[La Grande Claque](#)

[La négation du génocide arménien débattue à l'Assemblée](#)

[Le débat sur le génocide arménien suspendu](#)

[faute de temps](#) par Emile Picy

[Génocide arménien: les députés reportent le vote](#)

[sine die sous les huées](#) par Nathalie Schuck

[Plutôt que de judiciaireiser le débat, la France devrait aider le processus de dialogue en cours](#)

par Didier Billion

[Génocide arménien:](#)

[Patrick Devedjian dénonce l'attitude d'"une partie de la droite"](#)

[UPROAR AS FRENCH PARLIAMENT SHELVES VOTE ON ARMENIAN GENOCIDE](#) By Emma Charlton

[Aplazada en Francia la votación de una ley sobre el genocidio armenio](#)

['Genocide' Bill, a Modern Inquisition](#)

By Selcuk Gultasli

[Israeli Government Does Not Recognize Armenian Genocide Owing to Political Reasons](#)

[Mourad Papazian, président du FRA dachanaktsoutioun : "une proposition de loi indispensable"](#)

Propos recueillis par Clémence Bahin

[Prétention](#) de Claude Mutafian

[Halil Berktaş : « Le paysage intellectuel en Turquie a changé sur le génocide arménien »](#) Propos recueillis par Sophie Shihab

UN MONUMENT DE LAIDEUR

Inauguration en grande pompe du mémorial lyonnais du génocide des Arméniens

Le mémorial lyonnais du génocide des Arméniens, profané il y a une semaine, a été inauguré en grande pompe et sous haute surveillance devant quelque 3.000 personnes lundi, jour du 91^e anniversaire du début de l'extermination de milliers d'Arméniens par les forces de l'Empire ottoman. "Cette agora n'est pas faite pour nous, mais pour le passant. Pour lui montrer notre douleur et qu'il puisse la partager avec nous", a déclaré très ému l'architecte du monument, Leonardo Basmadyian, au début de la cérémonie, entrecoupée par plusieurs chants arméniens, qui a duré près de trois heures. Le monument, composé de 36 stèles blanches, a également été érigé pour être le lieu de souvenir pour tous les autres génocides et crimes contre l'Humanité du XX^e siècle. Une fois la flamme du mémorial allumée, plusieurs enfants représentant différentes communautés génocidées (tutsi, tsigane, tibétaine...) ont symboliquement déposé une bougie au pied. Le maire socialiste de Lyon, Gérard Collomb, a vivement critiqué, dans un discours très engagé, le négationnisme et toutes les personnes qui se sont opposées à la construction du mémorial comme les nationalistes turcs qui avaient nié dans les rues de Lyon le 18 mars dernier le génocide arménien ou encore une élue municipale UMP qui a tenté par le biais de quatre recours administratifs d'annuler la construction du monument. "A tous ceux-là, je veux dire que le temps de la négation est définitivement révolu (...) Le monument sera toujours présent au coeur de la cité", a-t-il déclaré. Avant d'ajouter sous les applaudissements de la communauté arménienne: "Nos responsabilités, nous les avons prises aujourd'hui avec cette inauguration et nous les prendrons demain en proposant une loi sanctionnant tout négationnisme".

Lors de la séance d'initiative parlementaire du 18 mai, le groupe socialiste doit en effet présenter à l'Assemblée nationale une proposition de loi sanctionnant la négation du génocide arménien de 1915, reconnu par la France depuis la loi du 29 janvier 2001. Le ministre des Transports Dominique Perben, qui s'exprimait au nom du président de la République Jacques Chirac, a clôturé la cérémonie. "Il était juste que la France reconnaisse le génocide arménien", a-t-il déclaré. "Je suis attristé, outré, que certains se permettent encore de le remettre en cause. Et je veux dire avec force tout le dégoût et toute la tristesse que suscite en moi la profanation de ce monument il y a quelques jours. Ces graffitis, apposés à la sauvette, témoignent du peu d'estime d'eux-mêmes, de l'inconscience et de l'irresponsabilité de leurs auteurs".

AP *NouvelObs* 24 avril 2006

<http://permanent.nouvelobs.com/societe/20060424.FAP2518.html?1916>



HORRIBLE OU GROTESQUE ?

ILS FONT PARTOUT

Génocide arménien: mémoriaux inaugurés

Plusieurs mémoriaux ont été inaugurés en France à l'occasion du 91^e anniversaire du génocide arménien

Les massacres d'Arméniens dans l'empire ottoman avaient débuté en avril 1915 et s'étaient prolongés jusqu'en 1917. Selon les Arméniens, ils ont fait 1,5 million de morts. A Marseille, ville qui a la

plus forte communauté arménienne en France, 2000 personnes ont assisté à l'inauguration d'un mémorial.

La cérémonie s'est déroulée en présence du président de l'Assemblée nationale arménienne, Arthur Baghdassarian, qui a dévoilé avec les personnalités politiques locales le monument, entièrement financé par des fonds publics (Etat et collectivités). Celui-ci est une réplique à plus petite échelle de celui d'Erevan (capitale de l'Arménie) et présente "douze pierres disposées en cercle qui symbolisent les douze provinces spoliées par la Turquie". [IRRÉDENTISME] A cette occasion, le député PS des Bouches-du-Rhône, Christophe Masse, a indiqué qu'il serait le rapporteur d'une proposition de loi sanctionnant la négation du génocide arménien lors de la séance d'initiative parlementaire le 18 mai. A Lyon, un autre mémorial, qui sera protégé par un système vidéo, a été inauguré dans le centre de Lyon, sous haute protection policière, en présence du ministre de l'Equipement, Dominique Perben. Il se compose de 36 "feuilles" de pierre blanche de 3,46 m de haut dressées vers le ciel. Il a été érigé place Antonin Poncet (Ile arrondissement). Sa construction a été ponctuée d'incidents au cours des derniers mois. Le 18 mars, 3000 représentants de la communauté turque avaient défilé dans les rues de Lyon en brandissant des pancartes niant tout génocide arménien. Un mois plus tard, le monument avait été profané. De plus, depuis 2004, les recours juridiques se sont succédé de la part de riverains opposés "par esthétisme" au mémorial pour faire annuler le permis de construire. La mairie de Lyon a par ailleurs reçu plusieurs milliers de lettres de protestation. [...]

FRANCE 3.FR

<http://info.france3.fr/france/20325774-fr.php>

ILS BARATINENT PARTOUT

What is behind Samantha Power lecture on Genocide

March 26, 2002, US Holocaust Memorial Museum, Washington DC

A presentation on the **genocide** issue was made by **Samantha Power** in connection with the publication of her book, "A Problem from Hell — America and the Age of **Genocide**" at the Classroom A of the US Holocaust Memorial Museum where the infamous saying by Hitler on the Armenians is also exhibited, which has been proven to be nothing but a fabricated lie.

According to the flyer distributed at the meeting, **Samantha Power** is the executive director of the Carr Center for Human Rights Policy at the John F. Kennedy School of Government at Harvard University. She is not an academician, but a reporter who has served as a war correspondent for the US News and World Report and Economist from 1993 to 1996. In 1996 she worked for the International Crisis Group in Bosnia.

Two copies of the book were placed on the table before the meeting started. Going through the pages of the book, I noticed that the first chapter of the book was on the murder of Talat Pasha, a leader of the Young Turk revolution and a member of the Party of Union and Progress that was in power during the World War years. There was an extensive coverage of Henry Morgenthau, the US High Commissioner in Istanbul who is known for his false reporting on the **Armenian** issue. There were photographs of the **Armenian** murderer and the high commissioner. To my astonishment, I could not find any reference to the US Ambassador to Turkey Admiral Bristol, who has written about the Armenians or to any of the US authors who have published books on this issue as well.

Reading the first chapter of the book and looking at the references, one could easily see that the book could have been better entitled as "The **Armenian** Propaganda from Harvard" which will probably be put aside after reading the first chapter.

The author was presented by a Director from the Museum, who claimed that this was going to be an excellent presentation on 'the crimes against humanity' and would present a chance 'to honor the past'. The director continued with a statement followed with the address of the web site where additional information could be found "We will learn what the obstacles are on how to deal with these problems". There were less than 50 people in the audience. The web page is www.ushmm.org/conscience.

Ms Power started by reading a passage of her book, somewhere past the center section which was about the Rwanda killings where over 800,000 Tutsis had perished. She commented that her purpose in writing the book was to avoid recurrence of **genocide** and made references to the Armenians killed during 1915, never mentioning the deaths of the Ottoman Turks at the hand of the **Armenian** rebels and terrorists. [...]

This was followed by a question from Guler Goknar from the Assembly of Turkish American Associations (ATAA) from Washington DC who stated that she had read the first chapter of the book and was amazed that there were no mention of Admiral Bristol or any of the American authors who have written about the **Armenian** issue, such as Bernard Lewis, Stanford Shaw, Heath Lowry, Justin McCharty. She also remarked that the author

was inducing the evidence with the conclusions.

Ms. Power responded by stating that one of her limitations on her part was the lack of knowledge of Turkish or **Armenian**, and went on saying that she had no **Armenian** boy friend or anything like that and that the book was a result of 7 year research, also claiming that she had read all the books that Ms Goknar had mentioned.

As Ms Goknar left the room, I asked the second question, after elaborating on the lack of information on the **Armenian** issue from the Turkish point of view, first objecting to her use of "Turkish destruction of Armenians" when the Turkish Republic had not even been proclaimed. I told Ms Power that a Conference was held in Istanbul on March 15 on the 81st anniversary of the murder of Talat Pasa where 6 foreign and 6 Turkish historians and academicians had made presentations, including Prof Eric Feigl and Judge Samuel Weems. I told her that one of the points raised at the Istanbul conference was the fact that the murder of Talat pasha was actually carried out by the British by using **Armenian** murderer as a ploy in order to prevent Talat pasha returning to Turkey and also to plot on the Musul oil fields which British wanted to control.

I also told Ms Power that Samuel Weem's book, *Armenia- the Great Deception*, would be coming out on April 6 which would show to the world that the **Armenian** Church was involved in the **Armenian** uprisings and were partly responsible for the **Armenian** deaths. I asked her why she had not mentioned Adm Bristol and not a word about the **Armenian** uprisings and the death of Turks in her book. The Director was getting uneasy and asked me to cut it short and ask the question.

Ms Power responded by saying that she had studied the issue for 7 years and that she was able to present the truth as she saw it. [...]

Respectfully,

Yuksel Oktay

Tall Armenian Tale

<http://www.tallarmeniantale.com/samantha-power.htm>

ILS ONT HORREUR DE LA DISCUSSION

Hitting a nerve

Matt Zoller Seitz

"The Armenian Genocide" arrives on PBS tonight (10 p.m., Channel 13) preceded by a wave of controversy. The public broadcaster is accused of nothing less than a form of holocaust denial.

Some back story first. This documentary recounts the extermination of 1 million Armenians in eastern Turkey by the Ottoman Empire. The systemic nature of the extermination, which has been confirmed by the International Association of Genocide Scholars, is taken as a given by this documentary. The program also points out that the Turks killed another 200,000 people in historic Armenia and Constantinople (now Istanbul).

PBS ran afoul of Armenian-Americans by adding a post-screening panel discussion that included two scholars who said that not all of the victims died as a direct result of Turkish violence -- that a percentage of them were lost to disease, starvation and other causes that affected all of Turkish society, not just Armenians.

This genocidal caveat was considered a slap in the face to Armenian-American groups, who argued that most legitimate scholars agree that the mass deaths qualified as genocide, and that PBS would follow a documentary about the World War II genocide against the Jews with a panel that tried to qualify or explain away the horror.

PBS responded that the panel wasn't meant to cast doubt on the "genocide" label -- that it was just an attempt to explore a contentious issue and be as inclusive as possible -- but this has only inflamed Armenian outrage. (There's even a petition circulating online that condemns the panel discussion.)

It's unfortunate that PBS blundered into this morass in the first place, because the documentary is a serious, literate and ultimately heartbreaking work -- a historical primer on an event few Americans even know about. (For a dramatic take on the same subject, rent "Ararat," by Atom Egoyan, a Canadian director of Armenian heritage.)

Moving through the end of the 19th century, the documentary explains how things just kept getting worse for the Armenians, a people who existed peacefully within the Muslim-ruled Ottoman Empire despite having adopted Christianity as the state religion back during Roman times.

As historians point out, the Sultan of the Ottoman empire designated individual non-

Muslim peoples -- Greeks, Armenians, Jews -- as "infidels." But for practical reasons, he still tried to stay out of their business as much as possible. The empire's subjects were given the limited ability to rule themselves as long as they paid their taxes, obeyed the Sultan's rules and didn't try to rebel.

"Discriminatory, unequal, hierarchical," the University of Chicago professor Ron Suny tells the filmmakers. "But if you obeyed, you could get along, and Armenians did rather well for centuries, actually."

Then Armenians began agitating not necessarily for equal rights, but simply to have their unequal treatment explained and justified. This led to increasingly brutal government crackdowns, and eventually to a Turk-centric re-education campaign, carried out by a radical new Ottoman government run by religious and political extremists. Genocide soon followed.

Armenians contend that the Turks tried to exterminate them to suppress an Armenian uprising and destroy any chance that the Armenians might give aid to an invading Russian army. The Turkish government continues to deny that Armenian deaths were anything other than an unfortunate byproduct of national misery.

Most legitimate historians favor the former interpretation, and the documentary says so. Given the intelligence and precision of this documentary -- whose main fault is brevity -- it's depressing that PBS managed to turn it into a rallying cry for the oppressed, more perhaps through ignorance than malice. And the network's attempts to fix the situation only made it worse.

The Star-Ledger 17 April 2006

<http://www.nj.com/columns/ledger/alltv/index.ssf?base/columns-0/1145248807144520.xml&coll=1&thispage=1>

PAUVRES DE NOUS

Punishment for deniers

In France, where the Armenian Diaspora is most powerful, Armenian associations are working hard to get a bill approved by the French Parliament that will enable punishment for deniers of the Armenian genocide.

Armenian Diaspora achieved lobbying for the genocide bills, prepared by ruling and opposition parties, but not approved yet, to be discussed by the parliament.

It has been reported that the main opposition party Socialist Party (PS) will present to the parliament a bill that will enable punishment for deniers of Armenian genocide like deniers of the Jewish genocide.

PE will use its "right on May 18 to directly bring the bill to the parliament," a right given to the political parties according to their MP number.

French experts, speaking to Zaman, draw attention to the presidential elections to be held next year and predict the bill will probably be approved if it is presented to the parliament.

Some members of the ruling Union for a Popular Movement (UMP) party prepared a similar bill a few years ago.

The one-sentence bill, which was approved by the French Parliament in 2001, that France officially recognizes the Armenian genocide of 1915, does not suggest any punishment.

So, French courts had suggested symbolic fines for some historians and books speaking about Armenian genocide.

French people are also against the genocide monument in Lyons.

Armenians in France are organizing various activities to keep so-called Armenian genocide on France's agenda.

Armenians will also celebrate the 85th anniversary of Sevres Agreement on April 24.

New monuments will be opened in Lyons and Marseilles for the anniversary of the April 24.

There are about 10 Armenian monuments in France.

The French Liberation newspaper prepared a detailed report about the issue and said the Armenian genocide issue has caused tension between Turkish and Armenian societies in France.

The newspaper wrote that not only Turkish but also French people are against the monument in Lyon and quoted Lyon Mayor Gérard Collomb saying they do not think the issue would incite debates and we must accept that France' Armenian genocide bill is not welcomed by both Turkish and many other societies.

The report also included the specialist on Turkey Professor Stéphane de Tapia's reactionary statements saying the bill of 2001, approved by a handful of MPs, was a mistake and it is not the duty of the parliament to write down history.

Zaman (Temps) April 23, 2006

<http://www.zaman.com/?bl=international&alt=&trh=20060423&hn=32372>

VIDE ET LIÉ

Philippe Videlier : «Le négationnisme d'Etat perdure en Turquie»

Propos recueillis par Cécilia Gabizon

Historien-bidon, chercheur d'ennuis au CNRS qui ne veut pas de lui à Lyon, Philippe Videlier pass au roman et pond *Nuit turque* (Gallimard).

LE FIGARO. – Certains Franco-Turcs s'opposent à ce mémorial en niant l'existence du génocide...

Philippe VIDELIER. – Ils ne font que refléter le négationnisme de l'Etat turc, qui perdure. En 2005, la faculté de médecine d'Istanbul a demandé le rapatriement des restes de Behaeddine Shakir, l'idéologue du génocide, pour lui faire des obsèques officielles ! Tandis que le ministère de l'Environnement turc vient de débaptiser certains animaux sauvages, *Ovis Armeniana* et *Capreolus Armenus*. Leur «arménité» contreviendrait à la sécurité de l'Etat.

Comment expliquer ce blocage, plus de 90 ans après les faits ?

Ataturc, le fondateur de la République turque, s'est entouré de militaires impliqués dans le génocide. Son nationalisme n'a pas renié le turkisme, cette idéologie de l'épuration ethnique. De plus, la Turquie a toujours redouté l'éclatement et se méfie de ses minorités. A l'heure actuelle, elle réprime les Kurdes. Et entretient une pression diplomatique constante pour dissimuler la question arménienne. Longtemps, le Quay d'Orsay s'est d'ailleurs opposé à la reconnaissance du génocide. Maintenant, la Turquie mène campagne au Parlement européen.

La Turquie est prête à reconnaître des massacres, mais pas de génocide...

C'est choquant. Les dépêches diplomatiques de l'époque, les témoignages des observateurs étrangers et ceux des rescapés arméniens décrivent les étapes de l'extermination. Le triumvirat au pouvoir avait formé une organisation spéciale et recruté des repris de justice, en leur donnant le droit de pillage et de mort. Ils ont d'abord arrêté et tué les intellectuels et les notables, le 24 avril 1915, puis massacré les Arméniens présents dans l'armée, dans les villages et déporté les femmes et les enfants. Près de 1,5 million de personnes sont mortes. N'est-ce pas un génocide ?

Le Parlement français a reconnu le génocide arménien en 2001. Est-ce son rôle de dire l'histoire ?

Les historiens doivent établir l'histoire. Mais la société, par ses représentants, doit apporter sa parole sur les crimes contre l'humanité. Ce n'est pas de l'ingérence, c'est un acte de civilisation.

Le Figaro, 25 avril 2006

http://www.lefigaro.fr/france/20060425.FIG000000200_philippe_videlier_le_negationnisme_d_et_at_perdure_en_turquie.html

Pseudo-chercheur, nul de chez nul, romancier par dépit, on ne trouvera pas plus bête que ce Videlier, même à Lyon.

UNE MACHINE À FABRIQUER DE LA HAINE

«Ce mémorial ne fait que nourrir la haine entre les deux camps»

La question du génocide reste taboue parmi les Turcs vivant en France.

Par Florence FABRER et Amaria TLEMSANI

Les Arméniens font bloc : «*Le dialogue n'existe pas avec la communauté turque, si on s'est retrouvés en France, c'est bien qu'on s'est sauvés d'un génocide.*» En face d'eux, la communauté turque, disparate, reste figée sur sa doctrine. Le scepticisme est de rigueur, le mot génocide est encore un tabou : «*Officiellement, les archives sont ouvertes en Turquie. Mais est-ce qu'on peut vraiment faire confiance aux Arméniens quand ils avancent de tels chiffres ?*» s'interroge ce militant pour l'entrée de la Turquie dans l'Europe, un Français qui a épousé une Turque.

Umit Metin, porte-parole du Rassemblement des associations citoyennes des originaires de Turquie, association d'entraide non politique, est plus nuancé. Il pense qu'il faut «*organiser des espaces de retrouvailles entre Turcs et Arméniens pour que chaque camp comprenne les souffrances de l'autre.*» Mais trouve la construction de mémoriaux «*prématurée*» : «*Ça ne fait que nourrir les extrêmes.*» A l'inverse, Hilda, militante humanitaire d'origine arménienne, dit que ce mémorial «*devrait être un lieu où les Turcs s'agenouillent, comme a su le faire Willy Brandt en Allemagne devant les camps de concentration.*»

«**Représailles**». Aykun, 22 ans, Arménien de Turquie, étudiant en France, ne se rendra pas aux commémorations de lundi : «*Ce genre de manifestation est souvent filmé par la police et les médias. Les cassettes pourraient être envoyées en Turquie. Je risque des représailles à mon retour, et même la prison. Ma famille à Istanbul risque aussi des ennuis.*» Un étudiant turc, membre d'une association culturelle où cohabitent Turcs et Arméniens, refuse lui aussi de donner son nom. Il s'agace : «*J'en ai marre qu'on ne s'adresse à nous que pour nous parler du génocide arménien. Ça fait quatre-vingt-dix ans que ça s'est passé. En parler ne fait qu'attiser la haine entre les deux camps. Ça ne nous intéresse pas, on laisse ça aux historiens. Nous, on n'a pas de souci avec ça.*»

Les associations restent dans leur camp. Le président d'A ta Turquie, Murad Erpuyan, trouve dangereux de construire des mémoriaux : «*Cela ne fait pas avancer le débat, surtout pour les jeunes générations issues de l'immigration, qui risquent au contraire de glisser vers l'extrémisme.*» Il pense «*qu'il faut tout de suite arrêter l'approche bourreaux-victimes, qui provoque un sentiment de frustration et des réactions défensives de la population turque.*» A l'inverse, Armen Serpoyan, porte-parole de la FRA Nor Seround (nouvelle génération d'Arméniens), dit ceci : «*Mémoriaux et manifestations sont importants pour notre communauté. Ils permettent de commémorer nos morts et de montrer que nous n'avons pas oublié Ñ et que nous n'oublierons pas tant que la Turquie n'entame pas un processus de repentir.*»

Libération, 22 avril 2006.

<http://www.libération.fr/page.php?Article=376779>



ILS VEULENT FAIRE LA LOI

LES FACHOS MONTENT AU CRÉNEAU

Eric Raoult dépose une proposition de loi visant à réprimer la négation du génocide arménien

Eric Raoult, député-maire UMP du Raincy (Seine-Saint-Denis), a indiqué mardi 25 avril 2006 par un communiqué qu'il venait de déposer une proposition de loi visant à pénaliser la négation du génocide arménien.

"Les récents événements survenus à Lyon, à l'occasion de l'édification d'un monument à la mémoire du Premier génocide du XXème siècle, et les polémiques qui s'en sont suivies, comme les déclarations fréquentes du gouvernement turc, ne peuvent laisser l'opinion, comme le législateur, indifférents", a affirmé M. Raoult.

Il propose "d'établir des poursuites, dont les peines s'inspirent de la loi Gayssot, et du négationnisme de la Shoah", soit "un an d'emprisonnement et 45.000 euros d'amende".

Le groupe socialiste à l'Assemblée nationale propose lui aussi une loi sanctionnant la négation du génocide arménien, qui sera débattue lors de la séance d'initiative parlementaire le 18 mai.

PROPOSITION DE LOI

Article unique

Au sein de la loi 2001-70 du 29 janvier 2001 relative à la reconnaissance du génocide arménien de 1915, il est inséré un article second :

« seront punis ceux qui, soit par des discours, cris ou menaces proférés dans les lieux ou réunions publics, soit par des écrits, imprimés, dessins, gravures, peintures, emblèmes, images ou tout autre support de l'écrit, de la parole ou de l'image vendus ou distribués, mis en vente ou exposés dans des lieux ou réunions publiques, soit par des placards ou des affiches exposés au regard du public, soit par tout moyen de communication au public par voie électronique, auront contesté ce génocide d'un an d'emprisonnement et de 45.000 euros d'amendes ou de l'une de ces deux peines seulement. »

Nouvelles d'Arménie, 27 avril 2006

http://www.armenews.com/article.php3?id_article=22119

LE MÉPRIS DE L'HISTOIRE PORTÉ À SON POINT D'INCANDESCENCE

Le 24 avril à Paris

L'ensemble de la classe politique française, extrêmes mis à part, était représentée hier au rassemblement qui s'est tenu place du Canada à Paris, où environ 10 000 s'étaient réunies pour commémorer le 91ème anniversaire du 24 avril 1915.

Une classe politique française représentée par certains de ses plus hauts dirigeants, qui a affirmé de façon unanime devant la statue du Père Komitas que les Arméniens n'étaient plus seuls pour mener leur combat en faveur de la reconnaissance du génocide et contre le négationnisme.

Une position partagée par les représentants des organisations comme la LICRA et SOS Racisme qui ont ouvert les prises de parole, pour insister sur la nécessité de pénaliser la négation du génocide arménien, et d'enseigner cette histoire aux jeunes générations en France au sein des écoles.

« Pourquoi sommes-nous là ? » a ensuite demandé à la foule, le président du CCAF Paris, Alexis Govcyan, « parce que la mémoire du génocide est intacte et pour montrer notre colère face au négationnisme que nous devons combattre sur le terrain de la loi républicaine, qui doit défendre tous ces citoyens, y compris ceux d'origine arménienne » a martelé le président du CCAF Paris, appelant la classe politique à adopter de façon unanime la proposition de loi qui sera présentée par le parti socialiste devant l'assemblée nationale le 18 mai prochain.

Le président du Mouvement pour la France Philippe de Villiers était comme l'an dernier présent au rassemblement, pour assurer les Arméniens de sa solidarité, et pour exiger de la Turquie qu'elle demande pardon aux Arméniens, avant de conclure : « ce soir nous sommes tous des Arméniens ».

La **sénatrice communiste Hèlène Luc, soutien infatigable** de la cause arménienne, qui avait en 2000 largement contribué à l'adoption de la loi reconnaissant le génocide par le Sénat, a également souligné qu'il n'était pas question que la Turquie entre dans l'Europe sans reconnaître le génocide arménien.

La parole a ensuite été donnée à **François Hollande**, le premier secrétaire du parti socialiste qui est monté à la tribune sous les applaudissements nourris de la foule, qui entendait ainsi le remercier pour la décision d'importance que les socialistes ont prises en recourant à leur niche parlementaire ce 18 mai pour présenter une proposition de loi pénalisant la négation du génocide arménien.

François Hollande a tenu à faire remarquer qu'il espérait que la classe politique serait unanime le 18 mai et ne poserait pas de problème sous prétexte que la proposition de loi du 18 mai était un texte socialiste. « Je ne cherche pas à faire de cette proposition de loi la propriété des socialistes a insisté François Hollande, je veux que la France sanctionne le négationnisme du génocide arménien, et j'espère que l'an prochain quand je reviendrai devant vous nous pourrons dire c'est grâce à vous tous que cette loi a été adoptée ».

« Soyez fier de la cause que vous défendez » a également ajouté le premier secrétaire du parti socialiste, « car au-delà de vous-même, vous défendez la liberté, l'égalité et la liberté et donc la République » avant de lancer : « les Turcs ont leur place en Europe à condition qu'ils reconnaissent le génocide arménien ».

Les représentants de l'UDF ont ensuite pris place à la tribune, entourant leur président **François Bayrou** qui a dénoncé avec force les actes négationnistes perpétrés à l'encontre du génocide arménien, soulignant qu'il s'agissait de l'affaire de tous les citoyens et de toute l'humanité

« Chaque fois que survient un événement d'une telle portée, il met une tache sur le visage de l'humanité et il ne faut pas laisser la défense aux victimes, car ce qui est fait aux Arméniens est fait contre toute l'humanité », ajoutant que « lorsque le moment sera venu de pouvoir **sanctionner la négation du génocide arménien**, l'UDF sera là pour dire que cette négation est inacceptable » a conclu François Bayrou.

Le représentant des Verts, Patrick Farbias a également insisté sur **la nécessité de pénaliser la négation du génocide arménien**, soulignant que ce qui fait la différence de ce génocide est qu'il est victime d'un négationnisme d'Etat celui de la Turquie, rappelant que la manifestation du 18 mars à Lyon était soutenue par de puissants intérêts et non l'œuvre de quelques marginaux.

« S'il n'y a pas d'unité autour de la proposition de loi socialiste le 18 mai prochain » a ajouté le représentant des verts « il y aura une dérive de ce mouvement négationniste », insistant ensuite sur **la nécessité de combattre le négationnisme sur Internet** et d'enseigner l'histoire du génocide arménien dans les écoles mais aussi sur la nécessité de jeter des passerelles envers ceux qui en Turquie se battent pour cette reconnaissance.

A ensuite pris la parole à la tribune la représentante du président du conseil régional d'Ile de France, **Jean Paul Huchon**, qui après avoir fait part de son émotion face à la fidélité exprimé à la cause arménienne dans les discours qui avaient précédé, a rappelé à son tour à quel point il était nécessaire d'enseigner l'histoire du génocide aux jeunes français soulignant qu'elle fait partie de notre histoire et de notre identité nationale, et se félicitant de la publication tant attendue d'**une brochure sur le génocide arménien qui sera diffusée à 500 000 exemplaires** dans les lycées de la région Ile de France.

Le dernier orateur à prendre la parole hier soir devant la statue du révérend père Komitas était sans doute le plus attendu, il s'agit en effet du député-maire d'Antony et ancien ministre, Patrick Devedjian, qui sur l'antenne de AYP-FM, samedi dernier, avait tenu des propos plutôt réservés quant à la nécessité d'adopter une loi pénalisant la négation du génocide arménien. Sa position 2 jours plus tard était nettement moins rigide.

Après avoir rappelé hier que la négation du génocide était intolérable, il a demandé si la paix que nous avons trouvée ici en France allait nous être refusée par les enfants de nos exterminateurs ? « Nous voulons que la France soit en paix » a poursuivi Patrick Devedjian, qui a précisé que pour la maintenir il fallait que la République étende sur nous les français d'origine arménienne, ses bras protecteurs.

Et il a ajouté, « **si en Turquie l'affirmation du génocide arménien est interdite, il faut peut être faire comprendre qu'en France, c'est la négation du génocide arménien qui est interdite** ».

Il faut préciser que des dizaines d'autres élus étaient présents hier pour les commémorations à Paris, ainsi que les présidents de l'Union des Etudiants Juifs de France, des Assyro-Chaldéens et de l'Institut Kurde de Paris.

La foule s'est ensuite rendue sur les Champs Elysées où se trouve une représentation diplomatique turque, et là René Dzagoyan a pris la parole en tant que membre du bureau directeur du CCAF Paris, suivi sous une pluie battante, par le président de la FRA pour l'Europe occidentale et vice-président du CCAF Paris, Mourad Papazian, dont voici le discours :

Chers Amis, chers compatriotes,

Le 24 Avril a longtemps été un jour de deuil, mais il est depuis longtemps aussi un jour de revendications pour le peuple arménien, l'expression du combat pour la cause arménienne, un jour de mobilisation contre l'Etat turc génocidaire et négationniste.

C'est autour de la dynamique des mobilisations du 24 avril dans le monde entier que nous avons organisé l'ensemble des succès pour la cause arménienne.

Le génocide arménien reconnu par l'ONU, le Parlement Européen, la Suisse, la Belgique, l'Italie, la Russie, la Grèce, Chypre, le Liban, l'Argentine, l'Uruguay, la Bulgarie, les Pays Bas, le Pays de Galles, le Canada, la Slovaquie, la Pologne et la France bien sûr.

Et l'an dernier, le Bundestag allemand, l'équivalent de l'Assemblée nationale française, appelait la Turquie à reconnaître le génocide arménien.

Et la liste n'est pas close. Et oui chers amis, chers compatriotes, oui nous allons continuer à accumuler les succès. Prochain rendez-vous le jeudi 18 mai à l'Assemblée Nationale où le groupe socialiste présente, par la niche parlementaire, une proposition de loi contre le négationnisme du génocide arménien. Si l'Assemblée nationale puis le Sénat adoptent cette proposition de loi, le négationnisme du génocide arménien sera frappé d'interdiction en France. Et ce sera grâce à cette loi que nous pourrons poursuivre en justice, avec la garantie judiciaire de gagner, les négateurs du génocide arménien.

[...] Face à cette Turquie, nous travaillons autour d'un combat de long terme. Car face aux moyens d'Etat déployés par la Turquie, nous allons devoir faire preuve d'intelligence politique, nous allons devoir nous renforcer encore plus, vous allez devoir vous impliquer à nos côtés encore mieux pour que les sympathisants de la cause arménienne se transforme progressivement en militant, en porte-parole et en porte-flambeau. Car sans vous rien n'est possible. Chers Amis, avec vous tout est possible.

ETES VOUS D'ACCORD POUR DEVENIR A NOS COTES, ENSEMBLE, DES MILITANTS, DES PORTE-PAROLE ET DES PORTE-FLAMBEAU DE NOTRE CAUSE ? ETES VOUS D'ACCORD ?

Chers Amis, chers compatriotes, depuis l'accession de Ragip Tayep Erdogan au pouvoir, la diplomatie turque s'est lancée dans une politique efficace de séduction des Etats européens. Avec, en ligne de mire, bien évidemment, l'adhésion à l'Union européenne.

C'est une politique de la poudre aux yeux que les Européens apprécient. C'est une politique du chantage que les Européens redoutent.

C'est une politique d'un pas en avant-deux pas en arrière que les Européens encouragent au nom du principe politiquement idiot de la promesse tenue à la Turquie en 1961.

Et en même temps, nous constatons que ce gouvernement turc a durci sa position anti-arménienne.

[...] Depuis le 3 octobre 2005, la Turquie a fait une pause dans le processus de réformes, la Turquie a mis un terme au respect de la feuille de route établie par l'Union Européenne. **EST-CE NORMAL ?** Et pourtant les gouvernements européens le savent !

La Turquie ne compte ni reconnaître la République de Chypre et encore moins d'évacuer cette île qui fait pourtant partie de l'Union Européenne. **EST-CE NORMAL ?** Et pourtant les gouvernements européens le savent !

La Turquie ne compte pas reconnaître le génocide arménien. **EST-CE NORMAL ?**

Et pourtant les gouvernements européens le savent !

La Turquie s'exerce à une politique négationniste. **EST-CE NORMAL ?**

Et pourtant les gouvernements européens le savent !

La Turquie n'est pas disposée à démocratiser véritablement la vie politique puisque l'armée joue encore un rôle dirigeant. **EST-CE NORMAL ?**

Et pourtant les gouvernements européens le savent !

La Turquie n'est pas prête à respecter les droits de ses minorités. EST-CE NORMAL ?
Et pourtant les gouvernements européens le savent !
La Turquie n'est pas prête à proposer une juste solution au problème kurde. EST-CE NORMAL ?
Et pourtant les gouvernements européens le savent !
Et pourtant, les dirigeants européens sont encore et toujours les promoteurs de la candidature de la Turquie à l'Union Européenne. EST-CE NORMAL ?

Aujourd'hui, chers amis, chers compatriotes, devant l'ambassade de Turquie à Paris, nous prenons l'engagement de continuer le combat jusqu'au bout. Aujourd'hui, plus que jamais, notre destin est entre nos mains. Toutes les victoires que nous avons obtenues l'ont été de haute lutte. Aucune des victoires que nous avons remportées ne l'a été avec facilité.

Les 10 prochaines années seront déterminantes pour la cause arménienne.

La Turquie sera ou ne sera pas membre de l'Union Européenne.

Aurons nous exploité la formidable opportunité constituée par l'adhésion de la Turquie pour obtenir que la reconnaissance du génocide arménien soit considérée comme un préalable incontournable ? La Turquie gagnera t-elle ce combat contre nous, contre les Chypriotes, contre les Kurdes, contre le droit, contre la vérité, contre la justice, contre la démocratie ?

En tout cas, ce qui est sûr, c'est que nous ne serons pas spectateurs. Ce qui est sûr, c'est que nous mettrons tous les moyens de notre côté, nous serons à fond dans notre combat, nous serons mobilisés nuit et jour, tous les jours, tous ensemble pour gagner !

Face à l'Europe des gouvernements, nous allons mobiliser l'Europe des peuples. Face à la lâcheté des Etats, nous allons mobiliser le courage des opinions publiques. Face à la complaisance des gouvernements, nous allons susciter le soutien des sociétés civiles.

Car dans la problématique de l'entrée de la Turquie dans l'Union Européenne, c'est la démocratie qui est bafouée. Les gouvernements qui ignorent la volonté de leurs électeurs n'ont pas d'avenir politique.

Chers compatriotes, chers Amis,

91 ans après, nous devons tout mettre en œuvre pour que la Turquie soit convaincue que, tôt ou tard, elle devra reconnaître ce crime contre l'Humanité, que, tôt ou tard, elle devra faire acte de repentance **en demandant pardon au peuple arménien**, en faisant acte de réparation.

Acte de réparations, parce que la Turquie d'aujourd'hui est responsable en droit international du génocide arménien commis en 1915 tant qu'elle ne l'aura pas reconnu et condamné.

Chers compatriotes, contre la Turquie, nous allons continuer à nous organiser. Nous organiser pour mieux nous mobiliser. Nous mobiliser pour mieux atteindre nos objectifs. Mieux atteindre nos objectifs pour gagner. Non seulement pour la reconnaissance du génocide mais aussi pour l'édification d'une Arménie libre, indépendante et réunifiée **pour que tous ensemble, nous puissions reprendre possession de Van, Mouch, Kars, Sassoun, Bitlis et Erzeroum.**

Vive le peuple arménien !
Vive la lutte du peuple arménien !

Gamk online, 25 avril 2006

<http://www.gamkonline.com/detail.php?r=0&id=2319&l=fr>

*Peut-on imaginer plus bel aveu de cet irrédentisme irresponsable de la part de ces fanatiques ?
Combien de millions de mort coûterait leur rêve sanguinaire ?*

UN DANGEREUX LIÈVRE

La Justice, plus que de l'Histoire

François de Smet

Le négationnisme est l'une des pires formes de racisme. Elle en est aussi sa version la plus «respectable», se parant des oripeaux de la science. C'est pour cela qu'il faut continuer à le sanctionner.

Vice-président du Mrax

Les récentes polémiques liées à la reconnaissance du génocide des Arméniens ou la contestation du génocide des Tutsis soulèvent insidieusement un dangereux lièvre: le négationnisme constitue-t-il réellement une forme de racisme? Est-il légitime, finalement, de pénaliser la relativisation ou la négation d'un génocide, en ce compris la Shoah? Le prix payé à la mémoire des victimes n'est-il pas exagérément lourd au regard de l'entaille ainsi faite à la liberté d'expression?

Le négationnisme consiste dans le fait de nier, de minimiser grossièrement, mais aussi de justifier ou d'approuver les faits concernés -pour l'heure, au regard de la loi, le génocide commis par les nazis. L'esprit de la loi est de pénaliser l'intention délictuelle, haineuse et discriminatoire. Prétendre que cette loi empêcherait toute démarche scientifique objective revient à en éluder le sens ou à sous-estimer gravement les facultés d'interprétation des magistrats. Tant les termes de la loi que sa jurisprudence en attestent. Lorsque Jean-Marie Le Pen déclare que les chambres à gaz constituent un détail de l'histoire de la Seconde Guerre mondiale, il a raison d'un point de vue statistique; en comparant le nombre de victimes gazées avec les exécutions par balles et l'ensemble des pertes de guerre, vous pourrez effectivement ranger les cadavres issus des chambres à gaz parmi les détails statistiques de la Seconde Guerre mondiale. Les tribunaux qui ont poursuivi et condamné le leader du FN ne s'y sont pas trompés et l'ont condamné sur base d'une loi antinégationniste, parce que son dessein était de porter atteinte à la mémoire des victimes et de propager une idéologie de haine, non de contribuer à un débat scientifique. [***C'est une erreur : Le Pen a été condamné pour une imputation qui n'existe pas dans le droit français : le "consentement à l'horrible". C'est un cas d'école pour le déni de justice.***] La jurisprudence de la loi belge de 1995 montre, de la même manière, qu'elle a permis de poursuivre des intellectuels ou des groupuscules extrémistes et non des chercheurs universitaires.

Le négationnisme est l'une des pires formes de racisme, son paroxysme intellectuel. [***Ce sont pourtant deux choses, deux "doctrines" qui n'ont strictement rien à voir.***] Elle en est aussi sa version la plus «respectable», se parant des oripeaux de l'historicité et de la science. Un génocide n'est pas un massacre comme un autre, parce qu'il relève de la planification d'une politique d'extermination délibérée d'un peuple, et est donc toujours basé sur une idéologie xénophobe. Il n'y a pas de lutte contre le racisme sans rappel constant de ce à quoi il mène dans sa phase terminale: l'annihilation physique de l'autre en tant qu'autre. C'est pour cette raison que le négationnisme est une **restriction légitime de la liberté d'expression**: [***voilà l'aveu du néostalinien, regardez bien !***] permettre, demain, qu'on puisse librement approuver ou nier l'existence des génocides des Juifs, des Tutsis et des Arméniens contribue inévitablement à légitimer, indirectement, l'idéologie qui a permis ces massacres. Les remises en cause explicites du génocide tutsi qui essaient sur l'espace public, douze ans à peine après sa perpétration, par une falsification de l'Histoire tendant à réduire la tragédie rwandaise au rang de massacres inter-ethniques ou de «double génocide», percolent dangereusement dans les esprits les mieux avisés.

L'affaire arménienne est également inquiétante. Si beaucoup [***pas tous ?***] s'accordent pour reconnaître que génocide il y a eu, certains considèrent qu'il conviendrait de créer des catégories entre les génocides dont la négation pourrait être réprimée et les autres [***Il manque sans doute le mot "pas"***]. En ouvrant une telle brèche, on ouvre de facto le débat sur la légitimité même de la loi de 1995. Certaines voix, y compris dans le monde antiraciste, se sont émues du débat arménien et posent que, puisqu'il est philosophiquement impossible de justifier une différence de traitement entre génocides reconnus - le droit, en revanche, permet de telles acrobaties - le vrai problème serait la loi elle-même, en ce compris dans sa version actuelle limitée à la Shoah, qui enfreindrait trop violemment la liberté d'expression, serait inapplicable et aviverait des troubles sociaux.

Cela revient à régler le problème par l'absurde. Cela sous-entend que la loi de 1995 aurait été votée à la légère, sans une intense réflexion sur la restriction à la liberté d'expression qu'elle induit. Sans une mise en balance scrupuleuse de l'intérêt des particuliers à user de leur liberté d'une part, et l'intérêt général de la société de se protéger, moralement et physiquement, d'autre part. Sans la conviction que le danger qui nous guette, en l'occurrence, vaut une restriction raisonnable et nuancée de nos libertés.

Dix années auraient-elles donc suffi à balayer nos scrupules? La loi n'est pas inapplicable, la jurisprudence le prouve, et a démontré à suffisance qu'elle ne s'applique pas à l'aveuglette, ni sans nuance. Et mettre en cause la loi sur le négationnisme ou son extension aux génocides des Tutsis et des Arméniens parce qu'elle dérangerait, selon ses champs d'application, telle ou telle partie de la population, c'est faire preuve d'un cynisme effarant, proche du degré zéro de l'argumentation politique, et revient à avaliser que la raison des plus forts serait toujours la meilleure! Est-ce à dire par exemple que, si la communauté arménienne de Belgique avait été plus nombreuse que la communauté turque, le débat se poserait différemment?

La brèche ainsi ouverte est inquiétante car, derrière la mise en cause de la loi de 1995, guette celle de la loi Moureaux de 1981 sur la répression des actes inspirés par le racisme. Elle aussi limite la

liberté d'expression, et pour des raisons analogues: une opinion raciste n'est pas une opinion comme les autres, parce qu'elle se construit sur la haine de l'autre, avec toutes ses conséquences possibles... tout comme nier un génocide ne sera jamais comparable à la négation d'un fait de guerre ordinaire. Quels arguments pourront bien opposer ceux qui remettent en cause aujourd'hui la loi antinégationniste, face à ceux qui se seront introduits par cette porte pour demander demain, pour de bien plus sombres raisons, la suppression de la loi antiraciste?

L'argument de l'Histoire devant échapper au droit et au politique, si juste sur des questions telles que «l'apport positif de la colonisation» française, sonne dramatiquement faux sur la question du négationnisme; quand un Etat extermine un peuple, c'est plus que de l'Histoire. Le débat sur le négationnisme n'est pas un débat historique, il concerne la liberté d'expression. Quand on entend se servir de l'Histoire pour atteindre la dignité ou l'intégrité physique de personnes, la fin n'est pas la recherche scientifique mais la blessure délibérée d'autrui.

La loi de 1995 sur le négationnisme se doit de correspondre aux atteintes à la dignité constatées aujourd'hui, en intégrant les deux génocides arménien et tutsi, remis en cause dans l'espace public belge. Non pour sculpter l'Histoire. Mais pour que la loi, expression de notre conscience morale collective, reflète l'inscription dans notre mémoire des atteintes aux droits de l'homme et en protège les victimes.

L'auteur est vice-président du Mrax (organisation d'intimidation et de chantage au service de la gauche anonyme et vagabonde.)

La Libre Belgique 28 avril 2006

http://www.lalibre.be/article.phtml?id=11&subid=118&art_id=282960

C'est marrant, quand ce genre de zozos se lancent dans les vibratos de la "reconnaissance des génocides", ils oublient toujours celui des Amérindiens et celui des aborigènes australiens. Curieux, ça !

UNE CHASSE DÉSESPÉRÉE AUX ÉLECTEURS

Le PS propose une loi sanctionnant la négation du génocide arménien

Patrick Roger

Le groupe socialiste de l'Assemblée nationale a déposé, le 12 avril, une proposition de loi visant à sanctionner la négation du génocide arménien. Elle vise à compléter la loi du 29 janvier 2001 sur la reconnaissance du génocide de 1915. Le texte propose d'appliquer à ceux qui en contestent la réalité les mêmes peines que celles applicables à la négation des crimes contre l'humanité : elles peuvent aller jusqu'à cinq ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende. La proposition devrait être discutée à l'Assemblée, jeudi 18 mai, dans le cadre d'une séance d'initiative parlementaire réservée au PS.

Trois mois à peine après l'extinction de la polémique sur le passé colonial de la France et l'abrogation de l'alinéa reconnaissant le "rôle positif" de la colonisation, voici l'histoire de nouveau convoquée au Parlement, au risque de raviver les passions.

Pour François Hollande, qui a fortement pesé pour que cette proposition de loi fût soutenue par le groupe, celle-ci obéit avant tout à "une raison de cohérence". "Depuis le vote de la loi de 2001, adoptée à l'issue d'une bataille difficile sous le gouvernement de Lionel Jospin, les actes de négation ont continué à en diminuer la portée, explique le premier secrétaire du PS. Les dégradations récentes ont renforcé les demandes de la communauté arménienne." Le 18 avril, des inscriptions niant le génocide arménien avaient été découvertes sur les stèles d'un mémorial qui devait être inauguré à Lyon. Des profanations identiques avaient eu lieu auparavant à Marseille. M. Hollande s'est engagé auprès des socialistes arméniens et des représentants d'associations à ce que la pénalisation soit étendue à la négation de cette tragédie. "La loi est appropriée pour reconnaître le génocide, maintient le député de la Corrèze. La loi est dans son rôle pour condamner sa négation."

Le président du groupe PS de l'Assemblée, Jean-Marc Ayrault, n'a pas caché ses réserves sur cette démarche qui peut être, à ses yeux, "source de confusion et de difficultés". Lors du débat sur l'abrogation de l'article consacrant le "rôle positif" de la présence française outre-mer, le député de Loire-Atlantique avait mis en garde contre le risque de créer "des mémoires séparées, des mémoires conflictuelles". Il aura fallu deux réunions de groupe, les 5 et 12 avril, et "des pressions importantes du parti", concède M. Ayrault, pour emporter la décision.

Depuis, une proposition de loi visant également à sanctionner la négation du génocide arménien a été déposée par Eric Raoult (UMP, Seine-Saint-Denis). Une centaine de députés de la majorité l'auraient cosignée, mettant dans l'embarras le président du groupe, Bernard Accoyer, qui craint de ne pouvoir empêcher les députés UMP de se diviser sur cette question. L'Elysée voit d'un très mauvais œil revenir sur le terrain parlementaire cette pomme de discorde avec les autorités turques. Le président de la Grande Assemblée nationale de Turquie, Bülent Arinc, a adressé une lettre, datée du 17 avril, à son homologue français, Jean-Louis Debré, pour l'avertir des conséquences que pourrait avoir l'adoption de cette proposition visant à punir la négation du "prétendu génocide arménien". M. Arinc estime que cela "constituerait un obstacle aux travaux des universitaires et des scientifiques souhaitant explorer ce sujet" et "condamnerait l'idée émise au plus haut niveau que l'histoire n'a pas à être écrite par les hommes politiques".

Patrick Devedjian, proche conseiller du président de l'UMP, Nicolas Sarkozy, dénonce ces pressions. " Les négationnistes poursuivent l'objectif du génocide, soutient le député des Hauts-de-Seine. Les événements de Lyon m'ont conduit, malgré mes réticences de juriste, à me rallier au projet. C'est la condition de la paix civile en France. Je crains que l'on n'évolue autrement vers des affrontements communautaires." Désormais, M. Devedjian plaide pour un texte "consensuel" que pourraient voter tous les partis.

Le débat sur l'articulation entre la loi, l'histoire et la mémoire risque fort, pourtant, d'être relancé. En décembre 2005, des historiens avaient demandé l'abrogation de dispositions législatives qu'ils jugeaient "indignes d'un régime démocratique". Ils visent non seulement la loi du 23 février 2005 sur les rapatriés, mais aussi les lois du 13 juillet 1990 - dite loi Gayssot - réprimant la négation de crimes contre l'humanité, du 29 janvier 2001 sur la reconnaissance du génocide arménien et du 21 mai 2001 reconnaissant l'esclavage et la traite des Noirs comme crimes contre l'humanité. Autant de mesures qui, selon ces historiens, "ont restreint la liberté de l'historien, lui ont prescrit des méthodes et posé des limites".

Le Monde, mis en ligne le 29 avril
Article paru dans l'édition du 02.05.06

Il est tout de même intéressant de voir que M. Devedjian, ancien ministre, mais surtout ancien fasciste, soutienne ce projet de loi pour éviter les "affrontements communautaires" alors qu'elle est un exemple frappant de "l'arrogance communautaire". Tous ces gens-là filent un mauvais coton.

IMBÉCILE

L'ambassadeur de France à Yerivan est-il tombé sur la tête ?

/PanARMENIAN.Net/ The world should always remember the **Armenian Genocide**. This is not only the history of Armenia but also of Europe, French Ambassador **Henry Cuny** stated when in Tsitsernakaberd today to commemorate the Armenian Genocide victims. "The French Senate has recognized the Armenian Genocide; the French Penal Code provides for punishment for its denial," the Ambassador said.

<http://www.panarmenian.net/news/eng/?nid=17580>

LE DISCOURS DE LA ROSE

Négationnisme : La Turquie met en garde la France

Les premières critiques ouvertes se font entendre du côté turc à propos de la volonté affichée par une partie des députés français de pénaliser la négation du génocide arménien.

La question a été abordée ce week-end par le chef de la diplomatie turc qui a retrouvé son homologue français en marge de la rencontre des ministres des affaires étrangères de l'OTAN qui s'est tenue en Bulgarie.

Abdulah Gül aurait alors vivement critiqué auprès de Philippe Douste Blazy la France pour les différentes propositions de loi visant à permettre de poursuivre en justice les négationnistes du génocide arménien, 5 textes au total, celui du groupe PS qui sera lui effectivement débattu le 18 mai grâce au recours à la niche parlementaire, et 4 autres propositions déposées par des députés en leur nom propre sans effet cependant sur les travaux de l'assemblée nationale, mais qui suffisent en soi à irriter la Turquie.

Le ministre turc des affaires étrangères a clairement demandé que les autorités françaises

fassent barrage à tous ces textes et en particulier la proposition de loi socialiste qui prévoit une peine d'emprisonnement pour ceux qui nie la réalité du génocide.

Abdulah Gül a aurait alors demandé à Philippe Douste Blazy : « si je me rends en France et que je déclare qu'il n'y a pas eu de génocide arménien, vous allez m'emprisonner ? Si notre président ou notre premier ministre fait de même, vous allez l'emprisonner également ? Et qu'allez vous faire avec tous les diplomates turcs qui lors de leurs séjours officiels en France nient le génocide dans la presse vous allez également les jeter en prison ? » A ajouté le chef de la diplomatie turque, qui a conclu que si les propositions de loi sont adoptées, cela créera des problèmes dans les relations politiques et économiques entre la France et la Turquie.

Les informations en notre possession font état uniquement des propos du ministre turc des affaires étrangères, nous ne savons pas comment son homologue français Philippe Douste blazy a réagi à ces critiques.

Gamk online 2 mai 2006

<http://www.gamkonline.com/detail.php?r=0&id=2399&l=fr>

ILS NE VEULENT PAS QU'ON CAUSE DANS LE POSTE

Racisme et négationnisme sur RADIO MEDITERRANEE

A DIFFUSER LARGEMENT! Des propos visant à attiser la haine raciale et le négationnisme ont été proférés lors de l'émission A Vos Risques et Périls présentée par Patrick Azoulay tous les jours de la semaine, de 10 heures à 11 heures, sur les ondes de Radio Méditerranée (88.60FM).

Un auditeur, probablement membre des « loups gris » ou d'une quelconque officine de l'extrême-droite turque, est intervenu le vendredi 05 mai 2006, autour de 10H50. Il souhaitait réagir suite à l'intervention d'une auditrice. Avec la totale complicité des animateurs et du standard, l'auditeur a ouvertement nié le génocide du peuple arménien de 1915 perpétré par le gouvernement Jeunes-Turcs.

A aucun moment, l'équipe de Radio Méditerranée n'est intervenue...Pire ! La (pseudo) présentatrice de l'émission et monsieur Azoulay ont affirmé avec véhémence qu'il été bien 'd'avoir une autre version des faits', que 'nous avons peu d'information sur ce sujet en France' (sic !), qu'il fallait faire 'de vraies recherches et organiser un débat'...Radio Méditerranée utilise la même rhétorique haineuse et puante des fascistes turcs.

Le racisme ne passera pas ! Boycott des radios racistes ! Pour la Solidarité Sans Frontières des Peuples !

Gwenda

Indymedia 5 mai 2006

http://paris.indymedia.org/article.php3?id_article=60243

HISTORIENS CHOQUÉS

Faut-il pénaliser la négation du génocide arménien ?

Une proposition de loi socialiste, qui devrait être discutée à l'Assemblée à partir du 18 mai, vise à punir la négation du génocide arménien des mêmes peines que la négation de la Shoah. Dans un appel commun, nombre d'historiens, dont Marc Ferro ou Jacques Julliard, dénoncent le risque "d'atteinte à la liberté d'expression".

Plusieurs historiens de renom s'en prennent à la proposition de loi récemment déposée par le groupe socialiste qui vise à sanctionner pénalement la négation du génocide arménien. Dans un appel commun, les signataires, qui avaient déjà lancé en décembre une pétition - "Liberté pour l'histoire!" - s'opposant au vote de "lois mémorielles", se déclarent "profondément choqués par la proposition de loi déposée par le groupe socialiste qui devrait venir en discussion devant l'Assemblée nationale le 18 mai". Cette proposition de loi complètera, si elle est adoptée, la loi du 29 janvier 2001 par laquelle l'Etat français reconnaît le génocide arménien de 1915 mais qui ne prévoit pas de sanction en cas de négationnisme.

"Nous avons naguère mis en garde contre le vote et la promulgation de vérités officielles indignes d'un régime démocratique", poursuit le texte. Selon la proposition de loi, la négation du génocide arménien devrait "être punie des mêmes peines que la négation de la Shoah". Le vice-président UMP de l'Assemblée nationale, Eric Raoult, a déposé une proposition de loi

similaire. "Pareille disposition, poursuit le texte des historiens, aggraverait les atteintes à la liberté d'expression. Elle prendrait une nouvelle fois les enseignants en otage. C'est affligeant".

Parmi les signataires : Elisabeth Badinter, Mona Ozouf, Pierre Vidal-Naquet...

Les signataires du texte se déclarent d'autant plus choqués qu'ils avaient rencontré, en décembre 2005, des responsables de groupes parlementaires de l'Assemblée nationale "qui leur avaient assuré à demi-mot qu'aucune nouvelle disposition ne viendrait aggraver les lois mémorielles". Outre l'historien Jean-Pierre Azéma, on trouvait parmi les signataires de la pétition "Liberté pour l'histoire", des universitaires comme Elisabeth Badinter, Marc Ferro, Jacques Julliard, Pierre Nora, Mona Ozouf, Jean-Pierre Vernant, Pierre Vidal-Naquet.

Dans leur pétition "Liberté pour l'histoire!" lancée en décembre, plus de 400 universitaires se déclaraient notamment "émus par les interventions politiques de plus en plus fréquentes dans l'appréciation des événements du passé". Ils demandaient en outre l'abrogation d'un certain nombre d'articles de loi "indignes d'un régime démocratique". [...]

TF1.fr 6 mai 2006

<http://tf1.lci.fr/infos/france/0,,3300585,00.html>

PAS ÉTONNANT

Serge Klarsfeld soutient la proposition anti-négation

L'association Les Fils et Filles des Déportés juifs de France, présidée par l'avocat Serge Klarsfeld, a annoncé mercredi 3 mai 2006 son soutien à la proposition de loi socialiste visant à sanctionner pénalement la négation du génocide arménien.

« L'association des Fils et Filles des Déportés Juifs de France soutient fermement la proposition de loi du groupe socialiste de l'Assemblée nationale » en ce sens, selon un communiqué. « Nous espérons que cette loi sera votée à l'unanimité ».

Cette proposition vise à compléter la loi du 29 janvier 2001 sur la reconnaissance du génocide des Arméniens de 1915 « en sanctionnant la négation de ce génocide par l'application des mêmes peines que celles applicables à la négation des crimes contre l'humanité », rappelle-t-il.

La proposition de loi prévoit de punir d'un an d'emprisonnement et 45.000 euros d'amende « ceux qui auront contesté l'existence du génocide arménien de 1915 ». Elle a été déposée fin avril par le groupe socialiste et sera discutée lors de la niche parlementaire de ce groupe, le 18 mai.

Nouvelles d'Arménie, 5 mai 2006

http://www.armenews.com/article.php?id_article=22320

LISTE DES LIBERTICIDES SOCIALISTES

CHERCHEZ LE PLUS PROCHE RÉVERBÈRE

Niche parlementaire du P.S : le texte de la proposition de loi qui sera présentée le 18 mai 2006

N° 3030 ASSEMBLÉE NATIONALE CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958 DOUZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 12 avril 2006.

PROPOSITION DE LOI

complétant la loi n° 2001-70 du 29 janvier 2001 relative à la reconnaissance du génocide arménien de 1915,

(Renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du Règlement.)

PRÉSENTÉE

par M. Didier MIGAUD, Mme Martine DAVID, MM. René ROUQUET, Jean-Yves LE BOUILLONNEC, Jacques BASCOU, Christophe MASSE, Jean-Paul BACQUET, Bruno LE ROUX, Laurent CATHALA, Mme Sylvie ANDRIEUX, MM. Jean-Marc AYRAULT, François

HOLLANDE, Mme Patricia ADAM, MM. Jean-Marie AUBRON, Jean-Claude BATEUX, Jean-Claude BEAUCHAUD, Jean-Pierre BLAZY, Patrick BLOCHE, Jean-Claude BOIS, Daniel BOISSERIE, Pierre BOURGUIGNON, Mme Danielle BOUSQUET, MM. François BROTTES, Thierry CARCENAC, Mmes Martine CARRILLON-COUVREUR, Marie-Françoise CLERGEAU, MM. Pierre COHEN, Michel DASSEUX, Jean DELOBEL, Michel DESTOT, François DOSÉ, Julien DRAY, Jean-Pierre DUFAU, William DUMAS, Jean-Louis DUMONT, Jean-Paul DUPRÉ, Yves DURAND, Mme Odette DURIEZ, MM. Albert FACON, Pierre FORGUES, Michel FRANÇAIX, Mme Geneviève GAILLARD, MM. Joël GIRAUD, Alain GOURIOU, David HABIB, Mmes Danièle HOFFMAN-RISPAL, Françoise IMBERT, M. Serge JANQUIN, Mme Conchita LACUEY, MM. Jean LAUNAY, Jean-Yves LE DÉAUT, Jean LE GARREC, Mme Marylise LEBRANCHU, M. Patrick LEMASLE, Mme Annick LEPETIT, MM. Michel LIEBGOTT, Bernard MADRELLE, Henri NAYROU, Alain NÉRI, Mme Marie-Renée OGET, MM. Michel PAJON, Jean-Claude PEREZ, Mme Marie-Françoise PÉROL-DUMONT, MM. Bernard ROMAN, Roger-Gérard SCHWARTZENBERG, Pascal TERRASSE, Daniel VAILLANT, André VALLINI, Michel VERGNIER et les membres du groupe socialiste et apparentés.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le 29 mai 1998, l'Assemblée nationale adoptait à l'unanimité une proposition de loi, déposée par le groupe socialiste, ne comprenant qu'un seul article, qu'une seule phrase. Une phrase dont la simplicité témoignait mal de l'horreur du drame qu'elle évoquait et des difficultés qu'il avait fallu surmonter pour arriver à ce stade de la reconnaissance, mais dont la signification était grande. Ainsi, ce jour de mai 1998, « La France reconnaît publiquement le génocide arménien de 1915. ». L'émotion est palpable dans l'hémicycle de l'Assemblée nationale. Les parlementaires ont ce jour-là l'impression de s'affranchir de ce que l'on pourrait appeler la raison d'État, tout en rendant enfin sa dignité au peuple arménien. Car nier le génocide dont a été victime le peuple arménien revient à nier l'existence même de ce peuple, qui a pourtant été exterminé pour ce qu'il était.

Depuis, après quelques péripéties, cette phrase est devenue une loi de la République, la loi n° 2001-70 du 29 janvier 2001 relative à la reconnaissance du génocide arménien de 1915.

En reconnaissant l'existence de ce génocide, le premier du XXe siècle, la République française a donc symboliquement rendu au peuple arménien la part de lui-même qu'il a perdue il y a plus de 80 ans.

Pour beaucoup, cette reconnaissance a pu être considérée comme un accomplissement, tant il est vrai que les obstacles posés à cette reconnaissance par la loi avaient été nombreux.

Les élus de la Nation pourraient donc être tentés de céder à la tentation du sentiment du devoir accompli. Il n'y aurait rien de pire ! En effet, un important travail législatif reste à accomplir pour tirer toutes les conséquences de la loi portant reconnaissance du génocide arménien. Il convient notamment d'intégrer la négation de ce crime contre l'humanité que constitue le génocide arménien de 1915 dans notre droit pénal.

C'est ce qu'avait fait la loi Gayssot de 1990 à propos de la contestation des crimes contre l'humanité définis en annexe à l'accord de Londres du 8 août 1945.

Cette contestation est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende, conformément aux dispositions de l'article 24 bis la loi de 1881 relative à la liberté de la presse, dans son chapitre IV portant sur les crimes et délits commis par la voie de la presse ou de tout autre moyen de publication.

Par définition, la loi de 1990 ne pouvait pas intégrer le génocide arménien, qui n'avait pas, à l'époque, fait l'objet d'une reconnaissance officielle.

Dès lors que ce génocide a été officiellement reconnu par une loi de la République, il est nécessaire de compléter les dispositions de la loi de 1881 afin que la négation du génocide arménien soit punie comme il se doit.

Tel était l'objet d'un amendement déposé, le 26 novembre 2003, par les membres

du groupe socialiste de l'Assemblée nationale. Il s'agissait, ni plus ni moins, de tirer au plan pénal les conséquences de l'entrée en vigueur de la loi reconnaissant le génocide arménien.

Dès lors, l'examen du projet de loi portant adaptation de la justice aux évolutions de la criminalité et réformant le code pénal était l'occasion inespérée pour procéder sans délai à la nécessaire adaptation de la loi de 1881.

Mais, selon le garde des Sceaux de l'époque, la législation existante permet de poursuivre les personnes qui se rendent coupables d'apologie de crimes contre l'humanité. Le droit actuel permettrait ainsi, selon lui, de poursuivre toute personne faisant l'apologie du génocide arménien. Cette analyse est certes intéressante, mais elle paraît, à la réflexion, insuffisante et en décalage avec le problème posé. En effet, la problématique du génocide arménien est singulière. La réalité de la Shoah, par exemple, a non seulement été niée par ceux que l'on appelle les révisionnistes, mais elle a également fait l'objet d'apologie. Il est donc souhaitable de condamner les deux facettes d'une même attitude insupportable : l'apologie et la négation. Le génocide arménien, jusqu'à présent du moins, n'a à notre connaissance jamais fait l'objet d'une quelconque apologie. Au contraire, c'est son existence même qui est niée.

La nécessité de sanctionner pénalement non seulement l'apologie, ce qui selon le ministre est possible avec le droit existant, mais aussi et surtout la négation du génocide arménien, ce qui n'est pas possible en l'état du droit, est donc évidente.

Le travail des parlementaires n'est donc pas achevé, et il convient donc d'étendre les dispositions de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse relatives à la négation des crimes contre l'humanité au génocide arménien reconnu par la loi n° 2001-70 du 29 juillet 2001.

Pour ce faire, il est nécessaire de modifier la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, soit en étendant le champ d'application de son article 24 bis issu de la loi n° 90-615 du 13 juillet 1990 dite « loi Gayssot » et applicable jusqu'à présent à la Shoah, soit en créant un article autonome punissant des mêmes peines la négation du génocide arménien de 1915 à présent reconnu par la loi.

Dans un premier temps, les socialistes ont choisi la première voie concrétisée dans leur proposition de loi n° 1643, enregistrée le 8 juin 2004. Il est apparu par la suite à la fois plus simple et plus juste de consacrer un article propre au génocide arménien de 1915 dont la négation est punie des mêmes peines que la négation de la Shoah. C'est donc cette version révisée qu'il est proposé d'adopter en complétant la loi n° 2001-70 du 29 janvier 2001 relative à la reconnaissance du génocide arménien.

PROPOSITION DE LOI

Article unique

La loi n° 2001-70 du 29 janvier 2001 relative à la reconnaissance du génocide arménien de 1915 est complétée par un article ainsi rédigé : « Art. 2. - Seront punis comme indiqué à l'article 24 bis de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse ceux qui auront contesté, par un des moyens énoncés à l'article 23 de ladite loi, l'existence du génocide arménien de 1915. »

27 avril 2006

http://www.armenews.com/article.php?id_article=22133

VOIES JURIDIQUES

Campagne du lobby turc auprès des députés français

L'ensemble des députés français a reçu le courrier suivant dont la provenance ne laisse aucun doute.

De : Ender Ýkiýbýk [mailto:ender@betashoes.com] Envoyé : vendredi 5 mai 2006 10:30

Objet : Voies juridiques de recours contre une loi interdisant toute affirmation, diffusion et publication ayant pour objet de nier le soi-disant "génocide arménien" et quelques observations

Mesdames et Messieurs,

Un projet de loi a été soumis au Parlement français prévoyant cinq ans de prison et 45'000 Euro d'amende pour toute personne qui nierait le "génocide des Arméniens" en 1915 vivant sur les territoires de l'État ottoman.

En janvier 2001, le Parlement français avait déjà adopté -quoique avec une participation minimum des députés présents au vote- une loi reconnaissant le "génocide arménienne".

La convention européenne des droits de l'homme (le titre complet étant "la convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales) dans ses articles 9 et 10 élabore "la liberté de pensée, de conscience et de religion" et la liberté d'expression".

L'article 10.1. est libellé comme suit :

" Toute personne a droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté d'opinion et la liberté de recevoir ou de communiquer des informations ou des idées sans qu'il puisse y avoir ingérence d'autorités publiques et sans considération de frontière. Le présent article n'empêche pas les États de soumettre les entreprises de radiodiffusion, de cinéma ou de télévision à un régime d'autorisations."

L'article 10.2 concerne les restrictions ou sanctions prévues par la loi. Il s'agit des mesures classiques qui sont nécessaires dans "une société démocratique à la sécurité nationale, à l'intégrité territoriale, à la sûreté publique, à la défense de l'ordre et à la prévention du crime, à la protection de la santé ou de la morale..."

Donc, se référant à l'article 10.2 ou à l'article 9.2. qui reprend les mêmes termes, une question judiciaire s'impose : "est-ce que les auteurs du projet de la loi en question sont en mesure de prouver le lien entre la négation du soi disant " génocide arménien" avec la sécurité nationale, l'intégrité territoriale, la sûreté publique etc. tels qu'énumérées dans l'article précité."

En deuxième lieu, les auteurs de ce projet doivent être au courant que la liberté d'expression est le fondement essentiel de toute société démocratique et l'une des conditions primordiales de son progrès et de son épanouissement. Le pluralisme, la tolérance et l'esprit d'ouverture sont les traits caractéristiques de toute société démocratique. La liberté d'expression qui comprend la liberté d'opinion et la liberté d'information vaut aussi bien pour les idées accueillies avec faveur ou indifférence dont celles qui pourraient heurter ou choquer les autorités de l'État ou une fraction quelconque de la population.

En troisième lieu, la Cour Européenne des Droits de l'Homme, dans son arrêt du 23 septembre 1998 concernant l'affaire "Lehideux et Isorni" a donné raison aux requérants qui avaient publié dans le journal le Monde une publicité relatant la vie publique du maréchal Pétain. Cet arrêt qui avait suscité des controverses a bien confirmé la continuité de la jurisprudence européenne qui est très libérale dans le domaine de la protection de la liberté d'expression notamment sur le plan politique.

Il y a certes, d'autres arrêts de la Cour qui peuvent être invoqués dans ce contexte. Citons l'exemple de l'arrêt dans le cas de "Association Ekin contre la France" rendu en 2001. La Cour avait jugé que l'État est encore plus condamnable lorsqu'il autorise une autorité exécutive à interdire une publication dès lors qu'elle estime que celle-ci constitue une menace pour l'ordre public, surtout lorsque l'ouvrage incriminé a déjà été publié et distribué dans d'autres États faisant partie de la Convention européenne.

D'autre part, un groupe d'académiciens français bien connus de l'opinion publique avaient publié l'an dernier une déclaration demandant que les politiciens ne devraient pas prendre des décisions sur les événements historiques et qu'ils devraient laisser cela aux historiens et aux chercheurs.

Il n'y a pas longtemps que le Président algérien Bouteflika a déclaré que certains actes commis par la France durant la guerre d'indépendance de son pays pourraient être considérés comme une forme de "génocide".

Le gouvernement et le Parlement français doivent savoir que le projet de loi susmentionné, s'il venait d'être adopté, va causer des dégâts irréparables aux relations bilatérales entre la France et la Turquie, déjà ébranlées par la loi de 2001 sur le soi disant génocide.

Pour des raisons historiques bien connues, La France doit être plus sensible à la lettre à l'esprit des conventions européennes et internationales surtout lorsqu'elles se réfèrent aux droits de l'homme et aux libertés fondamentaux.

À ce propos, il convient de souligner que le gouvernement turc a complété les arrangements nécessaires en vue de mettre les archives de l'époque à la disposition des historiens et des chercheurs.

Par ailleurs le gouvernement turc a adressé un appel aux autorités arméniennes d'accepter la mise sur pied d'une commission mixte en vue de mettre en lumière les faits historiques sur les événements de 1915.

Mais le gouvernement arménien a refusé de donner une suite favorable à cette demande et a décliné toute transparence concernant ses archives nationales.

Il est notre droit de demander aux autorités françaises, si des chercheurs et historiens qui, après avoir étudié la documentation y référant, auraient nié toute accusation de génocide en 1915, seront passibles d'une peine de prison d'après le projet de loi en question.

Par exemple, l'écrivain Thierry Zarcone, qui vient de publier l'ouvrage intitulé "La Turquie, De l'Empire Ottoman à la République d'Atatürk", (Gallimard, Paris 2005), serait-il condamnés d'après ce projet de loi puisqu'il réfute le bien fondé des accusations de génocide en se basant sur les faits et documents historiques.

Voir aussi les ouvrages suivants :

1) Guenter Lewy, "The Armenian Massacres in Ottoman Turkey-a disputed genocide" ISBN 0874808499- University of Utah Press.

2) Justin Mc.Carthy, "Death and Exile : The ethnic cleansing of Ottoman Muslims, 1821-1922, Princeton/New Jersey, 1995 Darwin Press Inc.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations distinguées.

Nouvelles d'Arménie 5 mai 2006

http://www.armenews.com/article.php3?id_article=22352

Le PS propose une loi sanctionnant la négation du génocide arménien

Le texte socialiste visant à punir la contestation du génocide de 1915 doit être discuté le 18 mai à l'Assemblée. Les autorités turques font pression pour empêcher son adoption

Patrick Roger

Le groupe socialiste de l'Assemblée nationale a déposé, le 12 avril, une proposition de loi visant à sanctionner la négation du génocide arménien. Elle vise à compléter la loi du 29 janvier 2001 sur la reconnaissance du génocide de 1915. Le texte propose d'appliquer à ceux qui en contestent la réalité les mêmes peines que celles applicables à la négation des crimes contre l'humanité : elles peuvent aller jusqu'à cinq ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende. La proposition devrait être discutée à l'Assemblée, jeudi 18 mai, dans le cadre d'une séance d'initiative parlementaire réservée au PS.

Trois mois à peine après l'extinction de la polémique sur le passé colonial de la France et l'abrogation de l'alinéa reconnaissant le « rôle positif » de la colonisation, voici l'histoire de nouveau convoquée au Parlement, au risque de raviver les passions.

Pour François Hollande, qui a fortement pesé pour que cette proposition de loi fût soutenue par le groupe, celle-ci obéit avant tout à « une raison de cohérence ». « Depuis le vote de la loi de 2001, adoptée à l'issue d'une bataille difficile sous le gouvernement de Lionel Jospin, les actes de négation ont continué à en diminuer la portée, explique le premier secrétaire du PS. Les dégradations récentes ont renforcé les demandes de la communauté arménienne. » Le 18 avril, des inscriptions niant le génocide arménien avaient été découvertes sur les stèles d'un mémorial qui devait être inauguré à Lyon. Des profanations identiques avaient eu lieu auparavant à Marseille. M. Hollande s'est engagé auprès des socialistes arméniens et des représentants d'associations à ce que la pénalisation soit étendue à la négation de cette tragédie. « La loi est appropriée pour reconnaître le génocide, maintient le député de la Corrèze. La loi est dans son rôle pour condamner sa négation. »

Le président du groupe PS de l'Assemblée, Jean-Marc Ayrault, n'a pas caché ses réserves sur cette démarche qui peut être, à ses yeux, « source de confusion et de difficultés ». Lors du débat sur l'abrogation de l'article consacrant le « rôle positif » de la présence française outre-mer, le député de Loire-Atlantique avait mis en garde contre le risque de créer « des mémoires séparées, des mémoires conflictuelles ». Il aura fallu deux réunions de groupe, les 5 et 12 avril, et « des pressions importantes du parti », concède M. Ayrault, pour emporter la décision.

Depuis, une proposition de loi visant également à sanctionner la négation du génocide arménien a été déposée par Eric Raoult (UMP, Seine-Saint-Denis). Une centaine de députés de la majorité l'auraient cosignée, mettant dans l'embarras le président du groupe, Bernard Accoyer, qui craint de ne pouvoir empêcher les députés UMP de se diviser sur cette question. L'Élysée voit d'un très mauvais oeil revenir sur le terrain parlementaire cette pomme de discorde avec les autorités turques. Le président de la Grande Assemblée nationale de Turquie, Bülent Arinc, a adressé une lettre, datée du 17

avril, à son homologue français, Jean-Louis Debré, pour l'avertir des conséquences que pourrait avoir l'adoption de cette proposition visant à punir la négation du « prétendu génocide arménien ». M. Arinc estime que cela « constituerait un obstacle aux travaux des universitaires et des scientifiques souhaitant explorer ce sujet » et « condamnerait l'idée émise au plus haut niveau que l'histoire n'a pas à être écrite par les hommes politiques ».

Patrick Devedjian, proche conseiller du président de l'UMP, Nicolas Sarkozy, dénonce ces pressions. « Les négationnistes poursuivent l'objectif du génocide, soutient le député des Hauts-de-Seine. Les événements de Lyon m'ont conduit, malgré mes réticences de juriste, à me rallier au projet. C'est la condition de la paix civile en France. Je crains que l'on n'évolue autrement vers des affrontements communautaires. » Désormais, M. Devedjian plaide pour un texte « consensuel » que pourraient voter tous les partis.

Le débat sur l'articulation entre la loi, l'histoire et la mémoire risque fort, pourtant, d'être relancé. En décembre 2005, des historiens avaient demandé l'abrogation de dispositions législatives qu'ils jugeaient « indignes d'un régime démocratique ». Ils visent non seulement la loi du 23 février 2005 sur les rapatriés, mais aussi les lois du 13 juillet 1990 - dite loi Gayssot - réprimant la négation de crimes contre l'humanité, du 29 janvier 2001 sur la reconnaissance du génocide arménien et du 21 mai 2001 reconnaissant l'esclavage et la traite des Noirs comme crimes contre l'humanité. Autant de mesures qui, selon ces historiens, « ont restreint la liberté de l'historien, lui ont prescrit des méthodes et posé des limites ».

Le Monde, 2 mai 2006

RAS LE BOL

Communiqué de l'Association Liberté pour l'histoire

6 mai 2006. Réagissant à la présentation le 18 mai prochain de la proposition de loi du groupe socialiste de l'Assemblée nationale visant à pénaliser la négation du génocide arménien (et à la proposition de loi équivalente du député UMP Eric Raoult), les signataires de la pétition « Liberté pour l'histoire » signifient leur opposition à une nouvelle loi mémorielle : « Pareille disposition aggraverait les atteintes à la liberté d'expression. Elle prendrait une nouvelle fois les enseignants en otages. C'est affligeant ».

Texte du communiqué :

Les signataires de la pétition "*Liberté pour l'Histoire*", qui avaient rencontré, en décembre 2005, des responsables de groupes parlementaires de l'Assemblée nationale qui leur avaient assuré à demi-mot qu'aucune nouvelle disposition ne viendrait aggraver les lois mémorielles, sont profondément choqués par la proposition de loi déposée par le groupe socialiste, qui devrait venir en discussion devant l'assemblée nationale le 18 mai. La proposition entend "compléter" la loi du 29 janvier 2001 stipulant que "*La France reconnaît publiquement le génocide arménien de 1915*". Nous avons naguère mis en garde contre la proclamation de vérités officielles indignes d'un régime démocratique. L'exposé des motifs de la nouvelle proposition de loi inclut "*la nécessité*" de "*sanctionner pénalement...la négation du génocide arménien*", cette négation serait "*punie des mêmes peines que la négation de la Shoah*". Pareille disposition aggraverait les atteintes à la liberté d'expression. Elle prendrait une nouvelle fois les enseignants en otages. C'est affligeant.

La pétition « Liberté pour l'histoire » avait été signée en décembre 2005 par Jean-Pierre Azéma, Elisabeth Badinter, Jean-Jacques Becker, Françoise Chandernagor, Alain Decaux, Marc Ferro, Jacques Julliard, Jean Leclant, Pierre Milza, Pierre Nora, Mona Ozouf, Jean-Claude Perrot, Antoine Prost, René Rémond, Maurice Vaisse, Jean-Pierre Vernant, Paul Veyne, Pierre Vidal-Naquet et Michel Winock.

Observatoire du communautarisme 6 mai 2006

http://www.communautarisme.net/Les-signataires-de-la-petition-Liberte-pour-l-histoire-s-opposent-a-la-proposition-de-loi-visant-a-penaliser-la-negation_a750.html

UN BOULON DANS LES LOUKOUMS

Turkey recalls envoys over Armenian genocide

Turkey has recalled its envoys to Canada and France in protest of a decision by both countries to recognize the massacres of hundreds of thousands of Armenians during the early 20th century as genocide.

Osman Korutuk, Turkey's ambassador to France, and Aydemir Erman, the ambassador in Ottawa, will be recalled "for a short time for consultations over the latest developments about the baseless allegations of Armenian genocide," in the two countries, said Turkey's Foreign Ministry spokesman Namik Tan.

They will return to their posts following the consultations, he added.

The move comes amid mounting international pressure for Ankara to recognize the deaths of an estimated 1.5 million Armenians during 1915 and 1923, as genocide.

The trial came at a particularly sensitive time for the nation, which recently joined EU membership talks and continues to draw criticism for human rights and laws that stifle freedom of speech.

The European Union has said Turkey's bid to seek membership could be hindered by the claims of genocide.

Both the International Center for Transitional Justice and the Association of Genocide Scholars have recognized the massacre as genocide, as has the United Nations Sub-Commission on Prevention of Discrimination and Protection of Minorities.

In 1985, the UN agency listed cases of genocide in the 20th century, among those "the Ottoman massacre of Armenians in 1915-1916."

"There's no doubt that there was the intention to destroy the Armenian national group in the territory that was known as Turkey in 1915. This does not mean that the Turkish people today should bear the burden except to the extent that they deny it happened," Concordia University history professor Frank Chalk told CTV Newsnet.

"And one of the strange things is that the Turkish army and intelligence department that really are the powers behind the Turkish government insist on maintaining the denial as a matter of Turkish honour," said Chalk, who is with the Montreal Institute for Genocide and Human Rights Studies.

But Turkey has long upheld a position of denial, saying the mass killings were not a systemic genocide, but part of broader ethnic clashes as Armenians sided with Russia during the First World War.

Turkey recently criticized Prime Minister Stephen Harper after he said his government continued to recognize motions adopted by the Canadian senate and parliament acknowledging that the genocide took place.

Canada recognized the genocide in a 2004 private member's bill in the House of Commons.

Turkey has also recently warned France not to pass a draft law which would make denial of the Armenian genocide a crime subject to a one-year jail term and a 45,000-euro (more than \$63,000 Cdn) fine.

When French legislators formally recognized the Armenian genocide in 2001, Turkey cancelled millions of dollars worth of defence contracts.

The Turkish news media have also speculated that Canadian and French companies would be barred from bidding on the construction of a planned nuclear power plant which Turkey hopes to build in the Black Sea coastal town of Sinop.

Several other countries, including Argentina, Poland, and Russia, have declared the killings a genocide, and there is strong pressure from Armenians worldwide for the U.S. Congress to recognize the massacres as genocide as well.

In the past few years, a few lone Turkish voices have joined international critics in condemnation of Ankara's position.

The country's best-known and internationally acclaimed novelist Orhan Pamuk went on trial on charges of insulting his country's national character after he told a Swiss newspaper that Turkey was unwilling to deal with two of the most painful episodes in its recent history: the massacre of Armenians and recent guerrilla fighting in Turkey's overwhelmingly Kurdish southeast.

In January, a Turkish court dropped those criminal charges against Pamuk, who is an often-mentioned candidate for the Nobel Prize in literature, but the nationalist lawyer who pushed for the trial has said he would appeal the court decision.

CTV.ca

8 May 2006

http://www.ctv.ca/servlet/ArticleNews/story/CTVNews/20060508/turkey_armenia_060508/20060508?hub=Top

[Stories](#)

YOK

Le groupe UMP contre la proposition de loi

Le groupe UMP de l'Assemblée nationale est hostile à la proposition de loi socialiste visant à sanctionner la négation du génocide arménien mais laissera la liberté de vote à ses députés.

"Le bureau du groupe a pris acte de cette initiative", a déclaré mardi 9 mai 2006 Bernard Accoyer, président du groupe UMP, dans les couloirs du Palais-Bourbon.

"Il comprend le fond et le sens mais nous avons eu également il y a quelques semaines un débat qui a conclu à la nécessité de ne plus légiférer sur les faits historiques", a-t-il poursuivi en faisant allusion à un texte relatif à la colonisation.

"Avec cette initiative, le groupe socialiste est reparti dans la même direction", a affirmé Bernard Accoyer qui a annoncé que "bien évidemment, il y aura liberté de vote".

Le groupe socialiste, à l'initiative de Didier Migaud, a déposé une proposition de loi qui prévoit de sanctionner les personnes qui nient le génocide arménien. Plusieurs députés de l'UMP ont déposé une proposition de loi identique.

10 mai 2006

BOUGRES

Le parlement bulgare rejette un texte reconnaissant le génocide arménien

Une résolution reconnaissant le génocide des Arméniens présentée par la coalition ATAKA dirigée par Volen Siderov a été rejetée mercredi 10 mai 2006 par le parlement bulgare.

Le parti socialiste bulgare et le mouvement turc des droits et des libertés (HOH) se sont opposés à la résolution.

Au cours du vote d'hier 79 parlementaires ont voté contre la résolution tandis que 55 ont voté pour et que 40 parlementaires se sont abstenus.

La commission des Lois rejette la proposition de loi socialiste

La commission des Lois de l'Assemblée nationale a rejeté de fait mercredi 10 mai 2006 la proposition de loi socialiste réprimant la négation du génocide arménien, en ne passant pas à l'examen de l'article unique de ce texte, a-t-on appris de source parlementaire.

Cette proposition de loi, qui sera quand même débattue le 18 mai en séance publique, divise les députés, au delà des clivages politiques.

Lors de la présentation du texte devant la commission des Lois, Alain Marsaud (UMP) a exprimé son opposition. « Evitons de faire l'histoire, de faire des histoires », a-t-il dit.

De son côté Michel Piron (UMP) a prévenu : « quand l'histoire est faite par la loi, c'est l'histoire officielle ».

En théorie, compte tenu de l'opposition d'une très large majorité de députés UMP, ce texte ne devrait pas être adopté. Mais une incertitude subsiste, car tout dépendra du nombre de députés présents lors du débat et du degré de leur mobilisation en faveur de cette proposition.

Nouvelles d'Arménie

http://www.armenews.com/rubrique.php3?id_rubrique=81&date=2006-05-11&annee=2006&mois=05&jour=11

IRRITANTS

Génocide arménien : une proposition de loi PS irrite les historiens et Ankara

Le texte doit être examiné demain en séance publique. Ankara a rappelé son ambassadeur «pour consultations».

La proposition de loi du groupe PS instituant des sanctions pénales contre la négation du génocide arménien, qui devrait être examinée demain par l'Assemblée, suscite la colère d'Ankara et de vives protestations de la part de l'association Liberté pour l'Histoire, présidée par René Rémond.

Le gouvernement turc a, lundi, annoncé le rappel «pour consultations» de son ambassadeur à Paris, Osman Koruturk, après avoir averti Paris que les relations bilatérales pourraient être gravement affectées par cette loi. Selon le ministère des Affaires étrangères, le diplomate devrait regagner Paris «très prochainement».

Le porte-parole de l'association d'historiens, Jean-Pierre Azéma, s'est dit «profondément choqué» par l'initiative des députés PS, «qui constitue une nouvelle intervention politique dans l'appréciation des événements du passé, et place les enseignants sous surveillance». L'association a été créée en décembre dernier pour assurer la défense d'Olivier Pétré-Grenouilleau, professeur d'histoire spécialiste de l'esclavage et visé par une plainte pour «apologie de crime contre l'humanité» après avoir estimé que l'esclavage ne pouvait être qualifié de «génocide». Regroupant plus de 600 historiens tels Alain Decaux, Alain Besançon, Jean-Claude Casanova, Stéphane Courtois, Max Gallo, Emmanuel Le Roy Ladurie, Pierre Nora et Michel Winock, cette association avait alors demandé l'abrogation de toutes les dispositions «qui ont restreint la

liberté de l'historien, lui ont dit, sous peine de sanctions, ce qu'il doit chercher et ce qu'il doit trouver».

La majorité dans l'embarras

Or le texte élaboré par le groupe socialiste vise à instituer des sanctions pénales contre la négation du génocide arménien, à l'exemple des dispositions en vigueur pour réprimer la négation du génocide des Juifs pendant la Seconde Guerre mondiale.

«Adoptée à l'unanimité, la loi du 29 juillet 2001 a reconnu l'existence du génocide arménien, mais n'a pas prévu de sanction pénale pour les négationnistes, argumente Didier Migaud, (PS, Isère), auteur de la proposition de loi. Notre initiative met fin à cette lacune, et prévoit des peines allant jusqu'à cinq ans de prison et 45 000 euros d'amende. C'est une forte demande de la communauté arménienne.»

Le texte place la majorité dans l'embarras. Soucieux de se montrer cohérent avec la position adoptée pendant la polémique sur le «rôle positif» de la colonisation, le président du groupe UMP, Bernard Accoyer, estime que «ce n'est pas au Parlement d'écrire l'Histoire». Conscient néanmoins que les députés UMP sont invités à soutenir ce texte par les associations représentant la communauté arménienne, Bernard Accoyer envisage d'accorder la liberté de vote à ses collègues dans ce débat. Quatre-vingts députés UMP avaient d'ailleurs cosigné au début de l'année une proposition de loi de Roland Blum (UMP, Bouches-du-Rhône) analogue à celle débattue demain dans l'Hémicycle.

GP -- *Le Figaro* 10 mai 2006

http://www.lefigaro.fr/france/20060510.FIG00000060_genocide_armenien_une_proposition_de_loi_ps_irrite_les_historiens_et_ankara.html

ÇA RUE DANS LE BRANCARD

Remise en question

[...]Lors de l'examen mercredi [10 mai 2006] de ce texte par la commission des lois, des députés UMP se sont fermement opposés à cette initiative, **certains n'hésitant pas à remettre en question l'emploi du mot génocide pour qualifier les massacres des Arméniens de 1915.** Lors de la présentation du texte devant la commission des Lois, Alain Marsaud a exprimé son opposition. « Evitons de faire l'histoire, de faire des histoires », a-t-il dit, tandis que Michel Piron a prévenu : « quand l'histoire est faite par la loi, c'est l'histoire officielle ». Comment peut-on encore aujourd'hui en France, tenir de tels propos, surtout dans l'enceinte de l'assemblée nationale qui a adopté la loi reconnaissant le génocide arménien ?

Cette proposition de loi fait également l'objet de vives critiques de la part d'un groupe d'historien qui s'opposent aux lois mémorielles, dont celle de janvier 2001, estimant qu'il n'appartient pas au parlement d'écrire l'histoire et qui ont signé plusieurs articles dans la presse cette semaine, appelant les députés à cesser de jouer avec les mémoires.

Les prises de position de ces historiens opposés à la pénalisation de la négation du génocide arménien ne peuvent que renforcer la conviction des élus de la majorité déjà hostiles au texte qui sera examiné le 18 mai, d'autant que même dans les rangs socialistes, les élus sont divisés.

Une position dénoncée par l'association des fils et filles des déportés juifs de France, qui soutient à l'inverse fermement cette une proposition de loi socialiste visant à sanctionner la négation du génocide arménien.

L'association présidée par l'avocat Serge Klarsfeld rappelle au contraire que « La loi doit dire l'histoire quand il s'agit de génocides dont les auteurs ou les partisans s'acharnent à nier l'existence et parviennent à persuader les dirigeants de pays comme la Turquie et l'Iran de partager leur négationnisme à l'encontre des Arméniens et des juifs ».

L'association des fils et filles des déportés juifs de France souligne que « Le lobby d'historiens qui exige que l'on cesse de +jouer avec les mémoires+ soutient avec arrogance que +la loi ne saurait dire l'histoire+ », et elle précise que « la juste réponse des parlementaires dans cette lutte pour la vérité et la morale politique sera le vote de l'Assemblée nationale pour sanctionner la négation du génocide arménien ». [...]

Gamkonline

<http://www.gamkonline.com/detail.php?r=0&id=2501&l=fr>

PAS D'ACCORD

La proposition de loi PS divise les députés

La proposition de loi socialiste réprimant la négation du génocide arménien a divisé mardi les députés, entre ceux qui plaident la cause des Arméniens et ceux qui, échaudés par la polémique sur la colonisation, ne veulent plus légiférer sur les questions historiques.

En théorie, la proposition de loi socialiste, qui sera débattue le 18 mai en séance, ne devrait pas être adoptée, une très large majorité des députés UMP y étant opposée. Mais une incertitude subsiste, car tout dépendra du nombre de députés présents lors du débat. Les présents seront à coup sûr ceux qui approuvent ce texte. Un tel scénario s'était déjà produit lors de l'examen du projet de loi en faveur des rapatriés.

Très mobilisés, les députés, de droite comme de gauche sensibles à la cause des pieds noirs, avaient introduit un article reconnaissant "le rôle positif de la présence française" outre-mer et en Afrique du Nord. Dans l'hémicycle, peu de députés étaient alors présents. Il s'en était suivi une forte polémique doublée d'une brouille avec l'Algérie, qui avait conduit au retrait de l'article après son déclassement par le Conseil constitutionnel (déclaration du caractère réglementaire et non législatif de l'article incriminé, ndlr). Tous, à droite comme à gauche, avaient alors admis qu'il convenait de ne pas légiférer sur les questions historiques.

Au sein du groupe PS, la proposition de loi ne fait pas l'unanimité. A plusieurs reprises, le chef de file des députés socialistes, Jean-Marc Ayrault a ainsi fait part de ses "extrêmes réserves" tant sur la démarche que sur le contenu.

A l'UMP, face à la détermination de certains élus, il a été décidé mardi de laisser aux députés "la liberté de vote". En outre, une proposition de loi similaire à celle des socialistes a été déposée par le vice-président UMP de l'Assemblée, Eric Raoult. Mais, dans ce groupe, une majorité de membres est opposée à la proposition socialiste.

Du côté des centristes, la position est plus claire et selon François Rochebloine, qui sera leur orateur, les députés UDF devraient voter le texte PS. M. Rochebloine regrette cependant que la proposition ne soit pas plus large en sanctionnant tout négationnisme de génocide et de crime contre l'humanité, et non pas seulement le négationnisme du génocide arménien.

Parallèlement, les députés sont soumis à des fortes pressions contradictoires. D'abord de la part de la Turquie, qui reproche à la France la loi de janvier 2001 sur la reconnaissance du génocide arménien, et a décidé de rappeler son ambassadeur à Paris pour consultation. Ensuite, d'historiens de renom, "profondément choqués" par la proposition de loi PS. Et enfin, à l'inverse, de part de la communauté arménienne française, bien décidée à voir complétée la loi de janvier 2001 par un volet pénal.

Nouvelles d'Arménie

http://www.armenews.com/rubrique.php?id_rubrique=81&date=2006-05-11&annee=2006&mois=05&jour=11

OFFICIEL

Compte rendu de la commission des lois de l'Assemblée Nationale

COMMISSION des LOIS CONSTITUTIONNELLES, de la LÉGISLATION et de l'ADMINISTRATION
GÉNÉRALE de la RÉPUBLIQUE
COMPTE RENDU N° 41

(Application de l'article 46 du Règlement)

Mercredi 10 mai 2006

(Séance de 9 h 30)

Présidence de M. Philippe Houillon, président

La Commission a ensuite examiné, sur le rapport de M. Christophe Masse, la proposition de loi de M. Didier Migaud complétant la loi n° 2001-70 du 29 juillet 2001 relative à la reconnaissance du génocide arménien de 1915 (n° 3030).

M. Christophe Masse, rapporteur, a d'abord souligné que l'inscription à l'ordre du jour de la proposition de loi intervient après l'inauguration du mémorial du génocide arménien de Lyon, le 24 avril dernier, qui a donné lieu à des manifestations de nature négationniste : le mémorial a été profané par des inscriptions telles que « il n'y a pas eu de génocide », et des pancartes portant les mêmes inscriptions ont été brandies lors d'une manifestation. Il s'agit donc d'empêcher que le négationnisme à l'égard du génocide arménien puisse s'exprimer en toute impunité.

À cette fin, la proposition de loi, dont le titre ne reflète que partiellement le contenu, vise à compléter la loi n° 2001-70 du 29 janvier 2001 relative à la reconnaissance du génocide arménien de 1915 par un nouvel article créant un délit de contestation du génocide arménien.

Elle vient s'ajouter aux six précédentes propositions de loi tendant à sanctionner la négation des crimes contre l'humanité, déposées par des députés de tous les groupes politiques. Deux autres propositions de loi relatives au génocide arménien de M. Raoult et de MM. Mallié et Richard ont été enregistrées depuis. Cette profusion d'initiatives parlementaires démontre que cette préoccupation transcende les clivages partisans et confirme le relatif consensus qui avait présidé à l'adoption de la loi de 2001.

En inscrivant la présente proposition de loi à son ordre du jour, l'Assemblée nationale réaffirme son attachement à la justice et à la démocratie. Par ce geste fort, elle contribue à atténuer une concurrence malsaine entre les victimes de génocide qu'entretient leur inégalité au regard de la loi.

En préambule, le rapporteur a souhaité rappeler les circonstances de l'adoption de la loi de 2001 dont l'article unique dispose que « la France reconnaît publiquement le génocide arménien de 1915 ». Près de trois années, marquées par des tensions et des soubresauts, auront été nécessaires pour parvenir au terme du processus législatif. Le 18 janvier 2001, jour de l'adoption définitive par l'Assemblée nationale, deux sentiments animaient députés et Gouvernement : contribuer à la réconciliation entre la Turquie et l'Arménie et rendre justice aux victimes du génocide.

En reconnaissant le génocide arménien, la France ne réalise pas un acte isolé mais s'inscrit dans la logique des institutions internationales et européennes et rejoint plusieurs États déjà engagés dans cette voie.

Si la loi de 2001 représente une victoire, acquise de haute lutte, elle n'en demeure pas moins une victoire symbolique. Le caractère déclaratif de la loi la prive de toute effectivité. Elle ne peut connaître aucune application en l'absence d'un complément de valeur normative.

La présente proposition de loi est donc justifiée par la nécessité de rendre applicable la loi de 2001 en la dotant d'un contenu normatif et de combler ainsi une lacune de la législation.

En effet, les instruments juridiques actuels ne permettent pas de sanctionner les propos niant l'existence du génocide arménien : En premier lieu, l'article 24 bis de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, issu de la loi n° 90-615 du 13 juillet 1990 tendant à réprimer tout acte raciste, antisémite ou xénophobe, dite « loi Gayssot », punit exclusivement la contestation des crimes contre l'humanité commis pendant la seconde guerre mondiale, comme la Cour de cassation l'a rappelé à plusieurs reprises.

En deuxième lieu, l'apologie de crimes contre l'humanité, dont la sanction est prévue par l'article 24 de la loi de 1881, ne recouvre pas les propos mettant en doute l'existence même d'un crime contre l'humanité.

En dernier lieu, l'action civile sur le fondement de l'article 1382 du code civil, qui a

notamment permis la condamnation d'un historien américain pour manquement au devoir d'objectivité et de prudence, ne revêt pas le caractère exemplaire et préventif de la sanction pénale. En outre, cette voie de recours est fragile du fait d'une controverse jurisprudentielle sur sa recevabilité en matière d'abus de la liberté d'expression.

La proposition de loi consiste donc à compléter par un nouvel article la loi de 2001. Ce dernier punit des peines prévues par la « loi Gayssot », soit un an et 45 000 euros d'amende, la contestation de l'existence du génocide arménien par la voie de la presse ou par tout autre moyen de publication. Il renvoie à la loi sur la liberté de la presse, en premier lieu, à son article 24 bis pour déterminer la peine encourue et, en second lieu, à son article 23, pour définir les moyens de l'infraction.

Le rapporteur a souhaité répondre par avance aux objections qui ne manqueront pas d'être soulevées sur ce texte :

Les mises en garde sur les conséquences de l'adoption de cette proposition de loi du point de vue de la Turquie ne doivent pas empêcher d'encourager cette dernière à faire la lumière sur son passé. Alors que la polémique sur les lois mémorielles n'est pas éteinte, cette initiative parlementaire peut paraître audacieuse. Deux éléments de réponse peuvent être avancés : d'une part, si la légitimité du Parlement à écrire l'histoire peut être contestée, elle ne peut l'être lorsqu'il entend défendre les valeurs de la République, au premier rang desquels figure la dignité humaine ; d'autre part, le vote de la loi de 2001 a d'ores et déjà tranché le débat sur l'histoire et la mémoire concernant le génocide arménien.

De même que la « loi Gayssot » a suscité l'ire de certains historiens et défenseurs des droits de l'homme au nom de son caractère attentatoire à la liberté d'expression, cette proposition risque de provoquer des réactions semblables. La Cour de cassation a depuis réfuté l'atteinte à la liberté d'expression au motif que l'article 10 de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme prévoit des dérogations lorsqu'il s'agit de sanctionner des comportements attentatoires à l'ordre public et aux droits des individus.

Certaines propositions de loi visent à étendre le dispositif de la « loi Gayssot » à tous les crimes contre l'humanité. Si une telle évolution peut être regardée avec faveur, elle semble cependant prématurée au regard du débat précité sur l'histoire et mémoire. En outre, le génocide arménien est le seul à avoir fait l'objet d'une reconnaissance législative.

En conclusion, le rapporteur a souligné que la sanction du négationnisme doit également être un instrument pour combattre la tentation du communautarisme. Cette affirmation, pour paradoxale qu'elle puisse paraître, trouve sa légitimité dans les derniers événements qui marquent un durcissement de la confrontation entre les communautés turque et arménienne. La lutte contre le communautarisme impose de garantir à chacun le respect auquel il a droit en tant qu'être humain. Le négationnisme, en ce qu'il porte atteinte à l'identité arménienne, interdit la reconnaissance de l'autre et favorise le repli sur soi.

M. Alain Marsaud s'est déclaré défavorable à cette proposition de loi inspirée de la loi dite Gayssot, laquelle fait déjà l'objet d'interprétations divergentes de la part des différents tribunaux. Il a considéré que l'application de ces dispositions serait d'autant plus difficile que la loi du 29 janvier 2001 est incomplète puisqu'elle ne mentionne pas l'auteur du génocide arménien. Il a également estimé que le rôle du Parlement ne consiste pas à écrire l'histoire, au détriment d'autres réformes plus urgentes. Il s'est enfin interrogé sur la légitimité de reconnaître par voie législative certains événements historiques plutôt que d'autres, tels le génocide vendéen dénoncé par M. Philippe de Villiers ou le génocide algérien dont le président Abdelaziz Bouteflika accuse la France. Dans ce dernier cas, il a estimé qu'il sera d'autant plus difficile de récuser une telle qualification que le Parlement français en aura fait une utilisation inconsiderée.

Tout en considérant que le massacre des Arméniens en 1915 est un fait incontestable qui suscite une émotion compréhensible, M. Xavier de Roux a contesté l'emploi du terme « génocide » qui n'a été consacré par le droit international qu'en 1948. Juridiquement, un génocide est un crime dont l'auteur a été condamné par une juridiction. Or, la présente proposition de loi n'entre pas dans ce cadre mais vise à conclure le débat historique sur le sujet. M. Xavier de Roux a estimé qu'il ne convient pas de légiférer sur l'histoire, notamment au regard du récent débat sur la reconnaissance du rôle positif de la colonisation. Il a enfin craint qu'une loi sur le génocide arménien appelle à l'avenir de nombreuses autres demandes de reconnaissance législative d'événements historiques.

M. Michel Piron a jugé inappropriée la réponse proposée à ce sujet sensible qu'est le génocide arménien. D'une part, il est déjà possible de condamner les incitations à la haine ou au racisme. D'autre part, légiférer sur l'histoire peut engendrer des dérives graves. Écrire une histoire officielle n'est en effet pas conforme aux principes républicains.

Après avoir rappelé que le génocide arménien est une question sensible qui suscite des interventions vigoureuses de la part de la Turquie, M. Frédéric Dutoit a considéré que le rôle de la France dans la promotion des droits de l'homme et des libertés confère à celle-ci une influence significative au plan international. Il a indiqué que le travail historique et juridique international sur

les génocides a abouti à l'adoption de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, qui reconnaît que le génocide a infligé de grandes pertes à l'humanité tout au long de l'histoire. Certes, le génocide arménien, à la différence de la Shoah, n'a pas fait l'objet d'une reconnaissance par un tribunal international, mais c'est également le cas de l'esclavage, dont personne ne nie l'existence et qui a été reconnu par la loi du 21 mai 2001 tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité, dite « loi Taubira ».

Tout en admettant qu'il n'appartient pas au Parlement d'écrire l'histoire, M. Frédéric Dutoit a estimé que la reconnaissance des crimes contre l'humanité au niveau international, puis par les différentes nations, permet de progresser vers l'humanisation des relations internationales. Il a indiqué que l'article 9 de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide prévoit que les différends entre États relatifs à l'interprétation, l'application ou l'exécution de la convention ou à la responsabilité d'un État en matière de génocide peuvent être soumis à la Cour internationale de Justice. Il s'est déclaré favorable à la condamnation de la négation de tous les génocides et a rappelé qu'il avait déposé une proposition de loi en ce sens en décembre 2005. En effet, la négation des génocides est un acte politique qui soulève de graves difficultés au sein des États comme dans les relations interétatiques.

M. Xavier de Roux a rappelé que l'Arménie est un État souverain qui a la possibilité de saisir la Cour internationale de justice pour faire reconnaître le génocide.

M. Jean-Pierre Blazy a estimé que le vote de la loi reconnaissant le génocide arménien a constitué un premier acte juridique, et qu'il est aujourd'hui nécessaire d'en tirer toutes les conséquences. La République française reconnaissant le génocide, il est logique de prévoir des dispositions permettant d'agir de manière préventive contre ceux qui le nient. Il n'est en aucune façon question de réécrire l'histoire. Les historiens font d'ores et déjà état de massacres commis à l'encontre des Arméniens, de la même manière qu'ils reconnaissent la guerre et non pas les événements d'Algérie. Alors qu'en Turquie même les historiens évoluent sur la question du génocide arménien, il est essentiel que la France aille jusqu'au bout de sa démarche en sanctionnant les personnes qui le nient.

En réponse aux intervenants, le rapporteur a souhaité que le débat sur la place de l'histoire dans la loi ne vienne pas interférer sur la question du génocide arménien. Ce débat a été tranché par le législateur en 2001, et il s'agit aujourd'hui de rendre effective une loi de la République. Par cohérence avec le texte voté à l'unanimité en 2001 et par respect pour la communauté arménienne, il est indispensable de sanctionner la négation du génocide dont cette communauté a fait l'objet.

A l'issue de ce débat, la Commission a décidé de ne pas présenter de conclusions sur la proposition de loi complétant la loi n° 2001-70 du 29 juillet 2001 relative à la reconnaissance du génocide arménien de 1915 (n° 3030).

La commission ayant décidé de ne pas présenter de conclusions, l'Assemblée nationale sera appelée, en application de l'article 94 de son règlement, à statuer sur le passage à la discussion des articles à l'issue de la discussion générale en séance publique.

UNE JURISTE EN PEAU DE LAPIN

Du négationnisme considéré comme une atteinte à l'ordre public

par Sévane Garibian

La loi du 29 janvier 2001 sur la reconnaissance législative du génocide arménien de 1915 est, en l'état, un texte de nature simplement déclarative. Geste politique fort, mais à charge juridique nulle, face à un négationnisme actif et organisé de la part d'une Turquie candidate à l'intégration européenne dont la virulence s'est publiquement exprimée, une fois de plus, récemment à Lyon. Depuis l'annonce d'un débat à venir au Parlement sur un texte relatif à la pénalisation de la négation du génocide arménien, les pressions d'Ankara sont vives, menaçant la France de "conséquences irréparables" sur les relations bilatérales.

Le 10 mai, la commission des lois de l'Assemblée nationale a rejeté de fait la proposition de loi socialiste, mais le débat parlementaire peut encore avoir lieu si les députés le décident par un vote à main levée.

Pour des raisons évidentes, il n'y a pas lieu de répondre au discours négationniste, mais un tel

débat pourra être l'occasion de revenir sur les critiques dont font l'objet les textes de loi réprimant la négation de génocide. Selon les détracteurs de ces lois - en particulier le collectif Liberté pour l'histoire, qui se déclare "*profondément choqué*" par la discussion prévue le 18 mai -, de tels textes seraient contraires aux valeurs démocratiques ; ils entraveraient la liberté d'expression du fait de l'immixtion des juges dans le travail des historiens.

Il est utile de rappeler que l'adoption de lois visant à prohiber la négation de génocides attestés par les historiens et reconnus comme tels n'équivaut pas permission aux tribunaux d'intervenir sur la qualification d'un événement historique. Ce qui importe au juge dans les affaires de contestation de crimes contre l'humanité, ce n'est pas la question de savoir si ce que dit l'historien est vrai, mais celle de savoir si son travail et ses allégations révèlent une intention de nuire ou répondent au devoir d'objectivité et aux règles de la bonne foi.

En d'autres termes, le rôle du juge, en l'espèce, est identique à celui du juge confronté à l'histoire dans le cadre d'un procès en diffamation : si la pratique historique est une remise en cause permanente des événements, elle ne permet pas pour autant à l'historien de confondre jugement de valeur et jugement de réalité. La liberté du scientifique ne rime pas avec son irresponsabilité. Ce que condamne le juge, le cas échéant, ce n'est pas d'avoir pensé différemment, c'est de profiter de la légitimité conférée par le débat scientifique et le statut d'historien pour soutenir une idéologie négationniste.

Surtout, l'élément le plus déterminant afin de comprendre la raison d'être de tels textes reste le caractère potentiellement dangereux pour l'ordre public, dans une démocratie, des propos réprimés par la loi. Ce danger peut provenir de discours mensongers en tant qu'expression d'une propagande antisémite, raciste ou haineuse, en particulier lorsque l'on perçoit la négation comme atteinte à la sauvegarde de la dignité humaine.

Tout d'abord, si la dignité de la personne humaine est bafouée par l'exécution de crimes contre l'humanité, quels qu'ils soient, elle l'est aussi par la contestation de ces mêmes crimes généralement considérée comme l'étape ultime de tout processus génocidaire : "*Le négateur fait au témoin ce que le bourreau fait à la victime*" (Frédéric Worms). Ensuite, et dans la continuité de l'observation précédente, la sauvegarde de la dignité humaine est, en France, non seulement un principe à valeur constitutionnelle depuis les décisions du Conseil constitutionnel du 27 juillet 1994, mais aussi, selon le Conseil d'Etat, une "*composante de l'ordre public*". Le principe du respect de la dignité apparaît aussi régulièrement, depuis 2000, comme une limite à la liberté d'expression en matière de presse, érigée en tant que telle par la Cour de cassation - sans compter l'usage très large qui en est fait par les juridictions ordinaires. Enfin, il est important de souligner que le principe du respect ou de la sauvegarde de la dignité humaine a une portée à la fois individuelle et collective. Droit de l'individu, certes, la dignité est avant tout un droit propre à la personne en tant que membre de la communauté humaine. Sa portée collective est d'autant plus évidente et essentielle en matière de crime contre l'humanité et/ou de leur négation. Le concept même de crime contre l'humanité (et a fortiori de négation de crime contre l'humanité) comprend en son sein cette idée-force.

Ainsi, contrairement à ce que laisseraient penser certaines critiques, ce n'est pas tant l'adoption d'un texte de loi visant à pénaliser la négation du génocide des Arméniens, sur le modèle de la loi Gayssot, qui est difficilement conciliable avec les exigences d'une société démocratique. C'est la négation en tant que telle. La négation comme atteinte à l'ordre public et, plus fondamentalement encore, au droit au respect de la dignité humaine dans sa portée collective ; c'est-à-dire un droit qui exprime la solidarité entre les humains et fonde le principe même de leur égalité. Un droit dont la reconnaissance mérite protection.

Le Monde, 12 mai 2006

Cette pauvre nouille est "doctorante" en droit public à l'université Paris-X. Le niveau baisse ! Elle voudrait que les juges se prononcent sur l'observance, PAR LES HISTORIENS, des "règles de la bonne foi". On est en plein Moyen-Age ! Le juge devrait dire si les allégations du même historien "révèlent" une intention de nuire ! On voit bien que le fanatisme arménien amènent non seulement un oubli des principes de base mais aussi un dérèglement complet de la faculté intellectuelle. Ces pauvres gens nagent en plein délire.

BELGIAN PARLIAMENT TO DEBATE ARMENIAN BILL

A bill to criminalize denial of the so-called Armenian genocide has been submitted to the Belgian Parliament. The bill, drawn up by Liberal Party Senators Francois Roelands du

Vivier and Christine Defraigne, aims to penalize those rejecting the so-called Armenian genocide. The Belgian Parliament's Justice Commission has not yet set a date to debate the bill.

Cumhuriyet. 12 May 2006

<http://www.turkishpress.com/news.asp?id=123182>

LE ZORRO DE NEUILLY

Nicolas Sarkozy condamne la négation du génocide du peuple arménien

Le Conseil de Coordination des Organisations Arméniennes de France (CCAF) se félicite de la position prise par le Conseil Général des Hauts-de-Seine, présidé par Nicolas Sarkozy, dans un vœu voté à l'unanimité, condamnant les actes de négationnisme dont fait l'objet le génocide arménien, particulièrement lors des manifestations de Lyon et la profanation du Mémorial des Génocides de cette ville. Le CCAF espère que la prise de position du Conseil Général des Hauts de Seine et de son président Nicolas Sarkozy, président de l'UMP, incitera les élus de ce parti à voter en faveur de la proposition de loi présentée le 18 mai 2006 à l'Assemblée Nationale, demandant la sanction de la négation du génocide arménien. Alexis Govciyan, président du CCAF estime qu'« il ne serait pas cohérent que le Président de l'UMP condamne la négation du génocide arménien et que certains députés de la majorité présidentielle ne s'associent pas favorablement à cette proposition de loi. Nous suivrons avec une attention toute particulière la mobilisation des députés UMP en faveur de ce texte de consensus, dont le but essentiel est de protéger tous les citoyens français contre le fléau du négationnisme ». Le CCAF appelle tous les citoyens qui défendent les valeurs de la République à s'associer au rassemblement organisé le jeudi 18 mai à 9h30 devant l'Assemblée Nationale (Place Edouard Herriot) en soutien aux élus de la Nation favorables à cette loi.

Conseil de coordination des organisations arméniennes de France

12 mai 2006 – 17h00

<http://www.ccaf.info/item.php?r=0&id=158>

ANCIEN RÉGIME

Mésusage du génocide arménien

par Luc Ferry

En janvier 2001, le Parlement adoptait à l'unanimité une loi qui, à défaut de plaire aux historiens, pouvait du moins réjouir les juristes amoureux de concision ; réduite à un article unique, composé lui-même d'une seule phrase, elle déclarait simplement que : "La France reconnaît publiquement le génocide arménien de 1915."

Dans le même esprit, le groupe socialiste vient de déposer (le 12 avril) une proposition de loi complémentaire, exigeant que la contestation publique de ce génocide soit désormais punie - comme l'est, notamment, depuis la législation Gaysot, celle de la Shoah. D'un point de vue seulement moral, la proposition est difficilement contestable.

Depuis des décennies, ceux qui s'efforcent de nier la réalité du génocide arménien utilisent un argument qui ne tient pas la route : les atrocités commises contre la minorité arménienne s'inscriraient "simplement" dans une logique de "massacres", hélas courants en temps de guerre. Les populations arméniennes ayant rejoint l'ennemi russe, les dirigeants ottomans auraient décidé de "représailles" qu'on pourrait sans doute considérer aujourd'hui comme des crimes de guerre, mais point à proprement parler comme un génocide. Chacun connaît la vérité : la moitié de la communauté arménienne de l'Empire ottoman a été éliminée en raison des définitions ethniques, religieuses et idéologiques que l'Empire ottoman en a données. Que la guerre ait servi de déclencheur n'est pas douteux. Que les massacres, qui touchaient aussi bien les nourrissons que de potentiels ennemis, se soient réduits à la logique d'un conflit militaire est évidemment faux. Il faudra bien un jour le reconnaître. Question, tout à la fois, d'histoire et d'éthique.

Cela étant dit, sans la moindre ambiguïté, la proposition de loi socialiste, qui sera peut-être approuvée ou imitée sur tous les bancs de l'Assemblée, n'en est pas moins politiquement aberrante. Outre le fait qu'elle empiète, une fois encore, sur le travail des historiens, elle s'inscrit dans un contexte

- un non au référendum sur la Constitution européenne largement lié au spectre d'une possible entrée de la Turquie - qui contribue à faire passer la France du statut de pays le plus admiré des Turcs à celui d'ennemi public numéro un. Plus que jamais, je suis convaincu (comme d'autres, Rocard, Barre, Kouchner, par exemple, mais aussi le président Chirac, qui fut lucide et courageux sur ce point qui ne servait guère ses intérêts tactiques...) que le rejet de la Turquie par une majorité de nos politiques n'est pas seulement une erreur, mais une terrible faute dont les conséquences seront désastreuses pour nous. La question qui a dominé le débat français - la Turquie est-elle, oui ou non, européenne ? - était aussi absurde qu'indécidable, car mal posée. La vraie question était de savoir si l'Union européenne, qui n'est pas l'Europe, mais une construction politique artificielle, avait intérêt, ou pas, à ce que 70 millions de Turcs soient accueillis en son sein pour être arrimés à la démocratie. Alors que nous déplorons en paroles que l'on n'aide pas assez les partis démocratiques dans les pays où ils sont le seul espoir face à la montée des intégrismes - en Algérie, par exemple -, nous avons, s'agissant de la Turquie, choisi de les isoler et de les affaiblir, ce qui, sans même évoquer des considérations morales, est consternant de bêtise sur le plan politique.

J'entends déjà l'objection : faut-il, au nom de la *realpolitik*, nier les vérités de l'histoire et de l'éthique ? Quel cynisme, quelle ignominie ce serait ! En effet. Aussi n'est-ce évidemment pas dans cette direction que je plaide. Simplement, il faut savoir qu'un processus de réconciliation entre Turquie et Arménie vient enfin d'être entamé et qu'il est fâcheux que la France intervienne en ce moment avec la délicatesse habituelle de l'éléphant dans un magasin de porcelaine. La politique est d'abord affaire de timing, d'occasions offertes par l'histoire concrète, et pas seulement de principes abstraits, fussent-ils justifiés.

Le 13 avril 2005, le premier ministre turc, Tayyip Erdogan, a eu le courage d'adresser une lettre au président arménien, Robert Koçaryan, pour lui proposer la création d'une commission mixte, composée d'historiens arméniens et turcs chargés d'établir la vérité et d'employer les mots qui conviennent. Les archives des deux pays leur seront ouvertes sans restriction aucune. M. Erdogan l'a fait en son nom, mais aussi, ce qui n'est pas rien, au nom des principaux partis de l'opposition de son pays. De la part de ce démocrate et musulman modéré, il s'agit de faire de la bonne pédagogie, plutôt que de réveiller brutalement un nationalisme turc dont personne, ni en Turquie ni hors d'elle, n'a rien à attendre de bon. Il s'engage par avance à accepter les conclusions de cette commission. Sa lettre - c'est dans ce contexte un pas de géant - a été approuvée par l'ensemble de l'Assemblée nationale turque dans une déclaration officielle. Il faut soutenir cette excellente initiative.

Pourquoi la France, qui a déjà fort malheureusement fait comprendre à la Turquie qu'elle ne voulait pas d'elle, devrait-elle à tout prix en rajouter encore une louche ? Quelle urgence y a-t-il à interférer dans un processus de mémoire et de réconciliation entrepris par les deux principaux protagonistes ? Le génocide aura bientôt cent ans. La France l'a reconnu et elle a eu raison de le faire, même si elle aurait pu et dû s'épargner de légiférer pour cela. Pourquoi ne pas laisser encore quelques mois aux intéressés avant de brandir la menace de sanctions morales et juridiques qui promettent davantage d'effets pervers que de réparations positives ?

*Luc Ferry se prétend philosophe et se croit ancien ministre de l'éducation nationale.
Le Monde, 11.05.06*

LOBBYING FRÉNÉTIQUE

Les valeurs républicaines sont en danger : l'UMP doit voter

Les valeurs républicaines sont en danger : l'UMP doit voter

[Ce qu'ils appellent "valeurs républicaines", c'est le joug sous lequel ils veulent mettre les Français !]

COMMUNIQUE DE PRESSE du Collectif VAN

- 13 mai 2006 - 10:15 [Vigilance Arménienne contre le Négationnisme]

Le Collectif VAN s'est invité au Congrès de la Fédération Parisienne de l'UMP

Vendredi 12 mai à 19H00, le Collectif VAN a mené une courte intervention remarquée dans les salons du Grand Hôtel Intercontinental à Paris (2, rue Scribe, à Opéra), où se tenait le Congrès de la Fédération de Paris de l'UMP.

Malgré un quartier quadrillé par les forces de l'ordre, les militants anti-négationnistes - qui entendaient interpellier les élus parisiens de l'UMP sur l'adoption de la loi du 18 mai 2006 visant à pénaliser la négation du génocide arménien - se sont introduits à l'intérieur du prestigieux

établissement parisien pour distribuer leurs tracts avec pour mot d'ordre : "**Le négationnisme est un crime. Pour le punir, il faut une loi**".

Chaque militant du Collectif VAN avait une affichette A4 agrafée à son tee-shirt : "UMP Trahison", "Négation d'un génocide = double meurtre", "La Turquie assassine, l'UMP s'incline", "Génocide Arménien", "La politique d'Ankara, on n'en veut pas". Le Service d'Ordre de l'UMP est venu **brutalement** mettre fin à cette action pacifique. Le Collectif VAN a alors pris congé en scandant : "La Turquie assassine, l'UMP s'incline".

Elie Wiesel [**A leur place, on n'invoquerait ce bouffon**] a défini la négation du génocide, comme étant un "double-meurtre" : à l'heure où le négationnisme de l'Etat turc se fait de plus en plus virulent, y compris dans l'hexagone, la France se doit impérativement de légiférer contre la négation du génocide arménien.

Car protéger les Arméniens, c'est protéger l'ensemble des citoyens : les valeurs fondatrices de l'Europe de la Mémoire sont aujourd'hui menacées par des négateurs policés, dévoués à la propagande d'Ankara.

Certains ne prennent même pas la peine de masquer leurs sources, tel cet ancien Ministre de l'Education qui vient, le 11 mai, de signer un article dans *Le Monde* en ces termes : "Le 13 avril 2005, le premier ministre turc, Tayyip Erdogan, a eu le courage d'adresser une lettre au président arménien, Robert Koçaryan, pour lui proposer la création d'une commission mixte, composée d'historiens arméniens et turcs chargés d'établir la vérité et d'employer les mots qui conviennent".

Le philosophe Luc Ferry, puisque c'est de lui dont il s'agit, maîtrise parfaitement les langues orientales : l'orthographe qu'il utilise pour désigner Robert Kotcharian ("Koçaryan") est celle utilisée en langue turque. Et rappelons que le courage qu'il attribue au premier ministre turc a valu un procès à Bruno Gollnisch (F.N.), pour des termes similaires : « Je ne remets pas en cause l'existence des camps de concentration mais, sur le nombre de morts, les historiens pourraient en discuter. Quant à l'existence des chambres à gaz, il appartient aux historiens de se déterminer » (Libération, mardi 12 octobre 2004, p. 12.)

La bête hideuse est parmi nous. Le 19 mai il sera trop tard : l'UMP, dont les cadres se sont réunis ce 13 mai au Carrousel du Louvre, doit prendre ses responsabilités et se préparer à voter le 18 mai en conséquence. Souhaitons que le vœu adopté hier par le Conseil Général des Hauts de Seine que préside Nicolas Sarkozy, soit le signe d'un engagement réel en ce sens.

Séta Papazian, Présidente du Collectif VAN [Vigilance Arménienne contre le Négationnisme] BP 20083 - 92133 Issy-les-Moulineaux Cedex

Nouvelles d'Arménie 14 mai 2006

http://www.armenews.com/article.php3?id_article=22534

PUB TURQUE

Appel à nos amis français

Des députés français ont récemment annoncé leur intention de présenter, lors de la séance d'initiative parlementaire du 18 mai prochain, une proposition de loi visant à empêcher la discussion des événements tragiques qui se sont déroulés dans l'Empire ottoman en 1915, pendant la Première Guerre Mondiale. Si elle était adoptée, une telle loi risquerait d'interdire tout débat ultérieur aux historiens désireux d'éclaircir les responsabilités des parties dans ces événements tragiques. Or, des travaux de cette nature sont plus que jamais nécessaires, pour qu'un consensus fondé sur une analyse objective permette aux Turcs et aux Arméniens, forts d'une cohabitation pacifique de plus de mille ans, d'aller au-delà de l'amertume existante et de regarder ensemble l'avenir.

La Turquie a toujours soutenu que, s'agissant des événements controversés de l'histoire, il appartient aux historiens, et non aux institutions politiques nationales, d'établir la vérité. Nombre de responsables politiques français, de tout bord, ont eu ces derniers mois l'occasion d'exprimer une position voisine, à l'occasion du vote sur le rôle positif de la colonisation.

« Ce n'est pas à la loi d'écrire l'histoire. »

Dans cet esprit, et afin de trouver une **issue équitable à un conflit de mémoire presque séculaire**, le Premier Ministre de la République de Turquie, M. Recep Tayyip Erdogan, en plein accord avec le chef du principal parti d'opposition, M. Deniz Baykal, a pris l'initiative d'adresser une nouvelle proposition au Président de la République d'Arménie, M. Robert Kotcharian : il plaide pour la

création conjointe d'une commission composée d'historiens turcs et arméniens, en s'engageant d'avance à accepter les conclusions de ses travaux. La Turquie étant prête à confronter chaque séquence de son passé.

Le Parlement turc a donné son approbation totale et son soutien unanime à cette proposition qu'elle a qualifié d'historique, en faisant la déclaration suivante :

« La Grande Assemblée Nationale de Turquie est convaincue qu'il est dans l'intérêt aussi bien de la Turquie que de l'Arménie de réconcilier les peuples turc et arménien, qui durant des siècles ont vécu en paix dans un climat de tolérance réciproque, de les libérer de leurs préjugés profonds causés par les années de guerre et de créer un environnement leur permettant de partager un avenir commun fondé sur l'indulgence, l'amitié et la coopération.

« Dans cet esprit, le parti au pouvoir et les principaux partis d'opposition ont fait une proposition conjointe visant à faire la lumière sur les vérités historiques par un travail scientifique afin de libérer ces deux nations du poids du passé. Cette proposition prévoit qu'une commission mixte composée d'historiens turcs et arméniens soit créée, que les archives nationales des deux pays soient ouvertes sans aucune restriction pour les recherches, que les résultats de ces recherches qui seront également menées au sein des archives des autres pays concernés soient soumises à l'opinion publique mondiale et que les modalités de création et de fonctionnement de ladite commission soient fixées par les deux pays.

La Grande Assemblée Nationale de Turquie adopte et soutien entièrement cette proposition à caractère historique. »

www.tbmm.gov.tr, www.mfa.gov.tr/mfa_tr/default.htm

La proposition de confier aux historiens les recherches relevant de leur domaine d'activité et de responsabilité, notamment à travers la création d'une commission conjointe est sur la table. La Turquie reste consciente que la voie vers la réconciliation et la paix ne peut s'ouvrir qu'à travers le dialogue. Elle a la conviction que les efforts en ce sens contribueront à la normalisation des relations entre les peuples turc et arménien.

Nous appelons nos amis français à se joindre à nous pour soutenir la mise en œuvre de cette proposition. Nul doute qu'elle créera les conditions d'un accord impartial qui permettra d'atteindre finalement la vérité et de soulager les consciences.

Les organisations de société civile signataires :

Le Monde 6 mai 2006. Il s'agit évidemment d'une annonce payée.

Les réactions au projet de loi PS

Voici les principales réactions suscitées par le projet de loi du PS sur le génocide arménien Philippe Douste-Blazy, le ministre des Affaires étrangères : Une telle loi serait considérée comme "un geste inamical" par la Turquie. "Nous ne pouvons accepter pour nous cette proposition de loi". "Le texte qui vous est soumis aujourd'hui serait considéré, s'il devait être adopté, qu'on le veuille ou non, comme un geste inamical par la très grande majorité du peuple turc. Cela ne pourrait manquer d'avoir des conséquences politiques sérieuses, d'affaiblir notre influence non seulement en Turquie même, mais aussi au-delà dans l'ensemble de la région" (Intervention dans l'Hémicycle, jeudi 18 mai)

Jack Lang, député PS du Pas-de-Calais : Ce texte porterait "atteinte aux efforts de ceux qui, en Turquie, cherchent à faire en sorte qu'Ankara reconnaisse son histoire". "Par principe", je suis "hostile à la multiplication des lois de criminalisation des expressions publiques". "On ne va pas, sur tous les sujets historiques, introduire une criminalisation généralisée".

Des intellectuels et historiens turcs ont "ouvert un débat sur le génocide", ce qui constitue "un progrès immense". Il ne faut "pas humilier, offenser, ni marginaliser les militants des droits de l'Homme qui en Turquie militent pour qu'Ankara regarde son histoire en face". (Déclarations, jeudi 18 mai)

Bernard Accoyer, président du groupe UMP à l'Assemblée nationale : Je ne suis pas favorable à la proposition de loi prévoyant de sanctionner la négation du génocide arménien, mais les députés UMP auront "la liberté de vote". "Sur le principe de légiférer sur l'histoire, nous ne pensons pas à l'UMP qu'il faille le faire. Sur le texte (déposée par le PS) il y a liberté de vote". (Déclarations sur LCI, jeudi 18 mai)

Hervé de Charrette, ancien ministre des Affaires étrangères : C'est "une sorte de péché contre l'intelligence que de vouloir à tout prix écrire l'histoire dans la loi". La France a "des intérêts

puissants en Turquie" qu'il faut "prendre en considération". (RMC Info, jeudi 18 mai)

Hervé Mariton, député UMP de la Drôme : Je voterais la proposition de loi socialiste. "Le génocide arménien est une des tragédies du XX^e siècle et cela honorera le Parlement" (Déclarations, jeudi 18 mai)

Nouvel Obs.com, 18 mai 2006

<http://permanent.nouvelobs.com/politique/20060518.OBS8175.html>

Le 18 mai La Grande Claque

La négation du génocide arménien débattue à l'Assemblée

Les députés français débattent, jeudi matin 18 mai, de la proposition de loi socialiste visant à sanctionner la négation du génocide arménien, dont Paris reconnaît l'existence depuis janvier 2001.

S'inspirant de la loi Gayssot de 1992 sur la Shoah, elle prévoit des peines de cinq ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende pour les personnes qui nient le génocide arménien. Après la polémique autour de l'amendement sur le "*rôle positif*" de la colonisation, la question divise les députés et place l'exécutif dans l'embarras. La proposition de loi risque, en effet, de provoquer la fureur de la Turquie. Le groupe UMP, qui détient la majorité absolue, est contre ce texte même s'il a décidé de laisser la liberté de vote à ses membres. Il y a de fortes probabilités pour qu'en séance publique les députés décident de ne pas passer à l'examen de l'article unique de la proposition de loi, entraînant le rejet du texte.

A la veille de ce débat, l'entourage de Jacques Chirac a rappelé l'"*attachement*" du président à ce que "*le travail de mémoire soit accompli notamment en ce qui concerne le génocide arménien*". Pour le chef de l'Etat, la loi de janvier 2001 "*s'impose à tous*". "*A plusieurs reprises le président de la République a eu l'occasion de souligner l'importance que revêt le travail de mémoire pour la Turquie dans le cadre de la prise en compte des valeurs européennes dans laquelle ce pays s'est engagé*", a-t-on ajouté de même source. "*Cette question touche aussi au rôle du Parlement en ce qui concerne l'Histoire. C'est une question sensible qui exige une réflexion sereine dans un esprit de responsabilité*".

Question ultrasensible en Turquie

Le sujet a été évoqué entre Jacques Chirac et le premier ministre turc, Recep Tayyip Erdogan, la semaine dernière, en marge du sommet Union européenne-Amérique latine de Vienne.

De 1915 à 1917, les massacres et déportations d'Arméniens ont fait 1,5 million de morts, selon les Arméniens, entre 300 000 et 500 000 selon Ankara. Les autorités turques rejettent la qualification de génocide et considèrent qu'il s'agit du bilan de combats partisans qui ont été encore plus meurtriers pour les Turcs musulmans.

La question arménienne, ultrasensible en Turquie, figure aussi parmi les obstacles à l'adhésion d'Ankara à l'Union européenne, dont les négociations ont été lancées en octobre 2005. Une résolution non contraignante votée par le Parlement européen demande à la Turquie de reconnaître la réalité du génocide arménien avant de prétendre entrer dans le bloc communautaire.

A l'appel du Conseil de Coordination des organisations arméniennes de France (CCAF), une manifestation devait être organisée devant l'Assemblée Nationale à Paris, jeudi à 9 h 30. Le Comité de Défense de la Cause Arménienne (CDCA) invite, dans un communiqué, la communauté arménienne à participer à ce moment "*afin de défendre le respect de la mémoire ainsi que les valeurs de justice et de démocratie*". "*Ce rassemblement de soutien aux députés favorables à une loi punitive se veut Républicain*", ajoute-t-il.

La France abrite la plus importante communauté arménienne en Europe avec 400.000 personnes environ. Pour les médias turcs, le dépôt de la proposition de loi s'explique par la volonté de gagner ces "*voix arméniennes*" lors de la présidentielle 2007.

Avec AFP -- *Le Monde* 18 mai 2006

Le débat sur le génocide arménien suspendu faute de temps

par Emile Picy

Paris (Reuters) - Les députés ont engagé l'examen d'une proposition de loi socialiste qui vise à sanctionner la négation du génocide arménien mais le débat a été suspendu faute de temps.

Le ministre des Affaires étrangères, Philippe Douste-Blazy, a dit en séance l'opposition du gouvernement à ce texte, soulignant les "conséquences politiques sérieuses" qu'entraînerait son adoption.

La poursuite du débat et le vote ne devraient probablement pas intervenir avant le mois de novembre prochain. Le texte a de toute façon peu de chance d'être adopté, le groupe UMP, qui dispose d'une écrasante majorité au Palais-Bourbon, y étant opposé, sauf une dizaine de ses membres.

"La cause arménienne est juste et elle doit être défendue et respectée. Mais la représentation nationale doit tenir compte de l'intérêt de la France dans les moyens qu'elle utilise pour défendre nos principes", a déclaré Philippe Douste-Blazy aux députés.

"Or le texte qui vous est proposé aujourd'hui serait considéré, s'il devait être adopté, qu'on le veuille ou non, comme un geste inamical par la très grande majorité du peuple turc", a-t-il ajouté. "Cela ne pourrait manquer d'avoir des conséquences politiques sérieuses et d'affaiblir notre influence, non seulement en Turquie mais aussi au-delà dans l'ensemble de la région", a souligné le ministre.

"Nous ne pouvons accepter, pour nous, cette proposition de loi", a-t-il résumé.

Le texte est examiné dans le cadre d'une "niche", séance bimensuelle où les groupes du Palais-Bourbon peuvent défendre pendant une matinée une ou deux propositions de loi.

Son examen a pris du retard, les députés ayant débattu plus longuement que prévu d'un autre texte visant à modifier la Constitution. Plusieurs députés favorables à la cause arménienne ont alors protesté afin que s'accélérent les discussions.

Le président de l'Assemblée, Jean-Louis Debré, a suspendu comme prévu les travaux à 13h00 et annoncé qu'une prochaine conférence des présidents fixerait la date de la reprise des débats.

Des historiens critiques

Plusieurs dizaines de partisans de la cause arménienne sont alors restés dans les tribunes. "Le vote, le vote!", ont-ils scandé face à un hémicycle vidé de ses députés.

Très certainement, le groupe socialiste inscrira la suite de l'examen de ce texte à l'ordre du jour de sa prochaine "niche", prévue en novembre.

Outre le rapporteur du texte, le socialiste Christophe Masse, plusieurs orateurs sont brièvement intervenus, comme Didier Migaud (PS), François Rochebloine (UDF), Frédéric Dutoit (PCR), tous favorables à la proposition socialiste.

Marc Laffineur, au nom du groupe UMP, a, lui, critiqué le texte.

"Beaucoup d'historiens craignent que cette proposition de loi ne revienne, en réalité, à judiciariser le champ de la recherche historique", a-t-il souligné.

Trois députés UMP, Eric Raoult, Richard Mallié et Roland Blum, ont déposé une proposition de loi identique à celle du groupe PS.

Le groupe d'amitié France-Turquie de l'Assemblée, présidé par l'UMP Hervé de Charette, s'est déclaré mardi hostile à la proposition de loi et l'un de ses membres, le socialiste Guy Lengagne, a décidé de retirer son soutien au texte.

Plusieurs historiens, dont Jean-Pierre Azéma, ont critiqué la proposition de loi qui, pour eux, porte atteinte à la liberté d'expression.

S'inspirant de la loi Gaysot de 1992 sur la Shoah, le texte prévoit des peines de cinq ans d'emprisonnement et de 45.000 euros d'amende pour les personnes qui nieraient le génocide arménien.

De 1915 à 1917, les massacres et déportations d'Arméniens ont fait 1,5 million de morts, selon les Arméniens, entre 300.000 et 500.000, selon Ankara.

Les autorités turques rejettent la qualification de génocide et considèrent qu'il s'agit du bilan de combats partisans qui ont été encore plus meurtriers pour les Turcs musulmans.

La question arménienne, ultrasensible en Turquie, figure aussi parmi les obstacles à l'adhésion d'Ankara à l'Union européenne, dont les négociations ont été lancées en octobre dernier.

Reuters, 18 mai 2006, 13 h 50

<http://www.boursier.com/vals/all/le-debat-sur-le-genocide-armenien-suspendu-faute-de-temps-feed-12360.htm>

Génocide arménien: les députés reportent le vote *sine die* sous les huées

par Nathalie Schuck

Après avoir fait traîner les débats toute la matinée, les députés ont suspendu jeudi leurs travaux sur la proposition de loi socialiste interdisant la négation du génocide arménien, reportant *sine die* le vote de ce texte qui embarrasse le gouvernement. Ce qui a déclenché l'ire des associations arméniennes. Vers 13h, à la surprise générale, le président de l'Assemblée Jean-Louis Debré a interrompu le débat au bout de seulement 45 minutes, sans que les députés aient pu évoquer l'article unique. La suite de l'examen du texte "aura lieu à une date qui sera fixée en conférence des présidents", a-t-il éludé, avant de lever la séance. Résultat: on ignore quand et si le débat pourra reprendre. Géné, M. Debré a renvoyé la balle au PS en estimant qu'il lui "appartenait" de "réinscrire" le texte dans une de ses "niches" (séance réservée), "s'il le souhaite". Or, la prochaine n'aura lieu qu'en novembre. De son côté, le groupe PS a indiqué que la question "mérite un examen approfondi" et sera évoquée "peut-être dans la prochaine réunion de groupe" le 30 mai, "peut-être ultérieurement". Cette décision a provoqué une bronca dans les tribunes du public qui surplombent l'hémicycle, où plus d'une centaine de militants de la cause arménienne ont scandé pendant cinq minutes "Le vote! Le vote!" en frappant des mains.

Renvoyant la faute à la droite, le N1 du PS François Hollande est allé brièvement à leur rencontre. Emmenés par deux députés UMP pro-arméniens, ils ont ensuite réclamé qu'une délégation soit reçue par Jean-Louis Debré -en vain-, avant de se disperser vers 14h30.

"C'est une insulte à la communauté arménienne de France! (...) C'est scandaleux!", a déclaré à l'AP Rémy Makinadjian, vice-président de l'association arménienne d'Aix-en-Provence. "C'est un déni de démocratie" car, sans interruption, "la proposition de loi passait. Tous les députés qui étaient pour étaient là", s'est indignée la députée UMP Maryse Joissains. "Si on ne veut pas voter pour ce texte, on le dit, mais on ne se moque pas des gens", a-t-elle lancé. Alors qu'Ankara, qui nie le génocide arménien, avait multiplié les pressions auprès de Paris, le ministère turc des Affaires étrangères a demandé que le texte soit "ignoré dans l'avenir jusqu'à son retour à l'Assemblée". Il faut qu'une "commission conjointe formée d'historiens turcs et arméniens enquête en profondeur sur la vérité historique au sujet des événements, en s'appuyant sur des documents d'archives des deux bords", a-t-il plaidé dans un communiqué.

Jeudi matin, les députés avaient consciencieusement fait traîner les débats jusqu'à la mi-journée sur une première proposition de loi du PS. "C'est parce que le gouvernement, certains députés de l'UMP ou d'autres groupes n'osent pas assumer leur position qu'il y a un débat qui traîne", s'est écrié le député communiste Frédéric Dutoit. Vers 12h15, les députés entamaient finalement l'examen de la proposition de loi dans la plus grande confusion et division au PS comme à l'UMP. Montant à la tribune, Philippe Douste-Blazy les a exhortés à rejeter un texte qui serait perçu comme "un geste inamical" par la Turquie. "Nous ne pouvons (l)'accepter" même si "la cause arménienne est juste", a-t-il dit. Après la polémique sur le "rôle positif" de la colonisation, le ministre des Affaires étrangères a souligné "qu'il revenait aux historiens et à eux seuls (...) de façonner notre mémoire collective". Mardi, on indiquait déjà dans l'entourage de Jacques Chirac qu'il s'agissait d'"une question sensible qui exige une réflexion sereine dans un esprit de responsabilité". Cette proposition de loi du PS vise à rendre effective la loi du 29 janvier 2001 qui a reconnu le génocide arménien, en sanctionnant les propos négationnistes. La contestation de l'existence de ce génocide, qui a fait 1,5 million de morts entre 1915 et 1923, serait punie d'un an d'emprisonnement et de 45.000 euros d'amende.

AP | 18.05.06 | 17:25

<http://permanent.nouvelobs.com/politique/20060518.FAP7405.html?1533>

UNE MINUTE DE BON SENS

Plutôt que de judiciaireiser le débat, la France devrait aider le processus de dialogue en cours

par **Didier Billion**

Le groupe socialiste de l'Assemblée nationale entend aujourd'hui soumettre une proposition de loi visant à punir toute contestation du «génocide arménien» de peines pouvant aller jusqu'à cinq ans de prison et 45 000 euros d'amende.

Au vu de la dégradation du climat politique et social que connaît notre pays, on peut tout d'abord se demander si les responsables du Parti socialiste n'auraient pas mieux à faire . On peut aussi s'interroger sur la capacité de réflexion de ces députés socialistes, qui s'acharnent à prétendre légiférer sur l'histoire, quelques mois seulement après les fortes turbulences créées par le débat sur la loi du 23 février 2005, qui demandait, entre autre, l'enseignement du «*rôle positif*» de la colonisation.

Comme l'a fermement expliqué une vingtaine des plus importants historiens français dans une pétition initiée au mois de décembre, «*dans un Etat libre, il n'appartient ni au Parlement ni à l'autorité judiciaire de définir la vérité historique*». La question du génocide arménien est complexe. Si personne ne nie l'horreur des événements de 1915 qui ont décimé tant de familles arméniennes et nombre de Turcs, force est de constater que le consensus ne s'est pas encore réalisé sur la qualification exacte des responsabilités. Punir a priori la formulation d'une opinion non conforme à la loi sur le sujet reviendrait à interdire la recherche d'un accord objectif, seul capable d'ouvrir à des réparations équitables et au travail de deuil. Qu'on le regrette ou s'en félicite, la France a déjà reconnu le «génocide arménien» par la loi du 29 janvier 2001. Le plus raisonnable serait de s'en tenir là, afin de permettre la confrontation des opinions d'une mémoire devant être partagée. **La forme de totalitarisme intellectuel qui consiste à clouer au pilori, comme «négationniste» ou «révisionniste», toute personne évoquant une période de l'histoire de façon non conforme à celle édictée par des groupes de pression - qui n'ont comme seule légitimité que leur supposé poids électoral - doit cesser.** En outre, doit-on préciser que l'histoire est, par essence, révisionniste, car elle remet en permanence en question, au gré de nouvelles découvertes, les vérités d'hier.

Il est particulièrement inconvenant que les mêmes individus ne cessant de reprocher aux autorités d'Ankara de poursuivre les journalistes et intellectuels turcs à cause d'articles du code pénal restreignant la liberté d'opinion tentent en même temps de faire voter en France des lois qui vont permettre à n'importe quelle organisation, association ou individu de poursuivre au pénal toute personne publiant sur la tragédie arménienne une thèse non conforme à leur vision.

L'objet d'un libre débat n'est pas que les Arméniens soient convaincus du caractère génocidaire des massacres de 1915, ils le sont déjà, mais de rendre possible l'émergence d'une communauté de point de vue entre Turcs et Arméniens sur ces terribles événements. Les sentiments de douleurs qui se rattachent à la caractérisation de la tragédie arménienne ne supportent pas qu'ils puissent être instrumentalisés par des vérités révélées. Du refus ou de l'acceptation d'examiner son passé et de l'assumer dépend la capacité pour tous les pays d'être en paix avec eux-mêmes et d'échapper aux plaies du nationalisme ethnique et du communautarisme.

Nous savons que la république de Turquie, profondément traumatisée par les conditions dans lesquelles elle s'est constituée, a longtemps refoulé la question arménienne. Le principal enjeu réside alors dans le fait que la société turque ne soit plus en situation d'accepter comme une évidence le discours officiel, de façon à ce que d'autres voix puissent se faire entendre, dans la diaspora arménienne, qui a besoin d'autre chose que de ressasser l'horreur. En retour, il est tout aussi nécessaire que ladite diaspora arménienne sache s'imposer un devoir de retenue et puisse ainsi laisser s'exprimer en Turquie d'autres voix que celles exprimant la vérité officielle. Force est d'admettre que sur ces questions sensibles la société turque est en passe de relever un formidable défi en se réappropriant un sujet tabou durant des décennies ; au-delà des obstacles de toutes sortes, les articles, ouvrages, colloques, qui y sont consacrés se font de plus en plus nombreux, de plus en plus ouverts. Plutôt que de vouloir judiciaireiser le débat, il serait plus utile que les démocrates et les républicains français aident à la réalisation de ce processus.

Il s'agit de libérer une histoire qui ne serait ni le monologue officiel ni le relativisme de la dispersion des points de vue pour enfin parvenir à un compromis, une conception de l'histoire suffisamment ouverte et attentive pour être capable de porter la pluralité des mémoires et leur

faire perdre leurs prétentions exclusives. Les troubles que traverse actuellement la Turquie sur ces questions de mémoire ne montrent pas tant un supposé caractère attardé ou archaïque vis-à-vis des autres sociétés européennes que son caractère exploratoire et novateur pour la définition de l'ensemble européen. Ce nécessaire travail de réflexion sur elle-même, la Turquie doit le réaliser en sachant qu'elle peut compter sur l'amitié et le respect de l'Union européenne, au premier rang de laquelle devrait se trouver la France.

La proposition de loi, si elle venait malencontreusement à être votée, aboutirait a contrario à cristalliser les rancœurs et les peurs, renforçant les radicaux extrémistes de tout bord. Il est grand temps, quatre-vingt-onze ans après les événements, de faire la lumière sur leurs causes, leur déroulement et leurs effets. Ce serait à l'honneur de la France et conforme à sa tradition d'appuyer la proposition du Premier ministre turc, Recep Tayyip Erdogan, en plein accord avec le chef du principal parti d'opposition, Deniz Baykal, adressée au président de la république d'Arménie et proposant la création conjointe d'une commission composée d'historiens arméniens et turcs, en s'engageant à l'avance à en accepter les conclusions. Si des garanties supplémentaires étaient exigées, rien n'empêcherait d'explorer la possibilité d'ouvrir la commission d'historiens à d'autres spécialistes des questions internationales ou de placer ses travaux sous l'égide de l'ONU, du Conseil de l'Europe ou de l'OSCE par exemple.

La représentation parlementaire française serait bien inspirée de songer aussi à l'importance de nos liens avec la Turquie : d'ordre économique bien sûr mais aussi géostratégique, politique et culturel. Qu'elle se souvienne de l'importance de notre histoire commune avec ce pays dont le moindre aspect n'est pas celui de convictions républicaines communes. Qu'elle sache entendre la voix des élites turques francophones et francophiles et de leur « désir de France » qu'il serait criminel de décevoir, voire de trahir.

Libération, 18 mai 2006

<http://www.liberation.fr/page.php?Article=382884>

Didier Billion est directeur adjoint de l'Institut de relations internationales et stratégiques.

LES GLAPISSEMENTS D'UN PETIT FACHO

Génocide arménien: Patrick Devedjian dénonce l'attitude d'"une partie de la droite"

Le député UMP des Hauts-de-Seine Patrick Devedjian dénonce l'attitude d'"une partie de la droite manifestement en service commandé" lors du débat sur la proposition de loi socialiste interdisant la négation du génocide arménien de 1915. Jeudi, le président de l'Assemblée Jean-Louis Debré a interrompu le débat au bout de seulement 45 minutes, sans que les députés aient pu évoquer l'article unique, et annoncé que la suite de l'examen du texte "aura lieu à une date qui sera fixée en conférence des présidents". "Je ne pensais pas qu'on oserait aller jusque-là. La comédie que nous venons de vivre consistait à faire traîner les débats en longueur pour éviter un vote sur la proposition de loi", déplore M. Devedjian dans "Le Figaro" de vendredi. "La manoeuvre a été organisée de concert par le président du groupe socialiste (Jean-Marc Ayrault) et une partie de la droite, manifestement en service commandé". L'ancien ministre délégué aux Libertés locales juge que "c'est un désastre pour le Parlement, qui devient le seul lieu où il semble interdit de débattre des préoccupations des Français". D'autre part, Patrick Devedjian se déclare "choqué" que le gouvernement représenté par Philippe Douste-Blazy "ait utilisé l'argument des relations commerciales" avec la Turquie, "qui est non seulement immoral, mais faux", avec "un bond de 32% (...) de nos exportations vers la Turquie" un an après "une loi reconnaissant le génocide arménien". "L'histoire n'est pas la propriété privée des historiens. Le génocide n'est pas seulement un fait historique, c'est aussi un concept juridique défini par le Code pénal français", souligne l'avocat de formation. "Le Parlement est à sa place en disant le droit". Mais "le problème que nous devons affronter, c'est celui du négationnisme turc qui s'exprime aujourd'hui sans pudeur en France: l'intervention du législateur est indispensable pour éviter des affrontements communautaires", conclut-il.

AP 18 mai 2006 19:57

<http://permanent.nouvelobs.com/politique/20060518.FAP7455.html?1803>

Tout à coup l'ancien militant d'Occident, une organisation typiquement fasciste, oublie les "réserves" qu'il éprouvait en tant que "juriste". Il fut en effet l'avocat des terroristes de l'ASALA. Ce type-là ne saura jamais s'il est un nationaliste français ou un nationaliste arménien. Mais on voit bien qu'il y a incompatibilité.

UPROAR AS FRENCH PARLIAMENT SHELVES VOTE ON ARMENIAN GENOCIDE

By Emma Charlton

Angry scenes broke out in the French National Assembly on Thursday after lawmakers were forced to call off a vote on a bill that would make it a punishable offence to deny the Armenian genocide.

Debate on the opposition bill -- which has sparked a diplomatic row between France and Turkey -- started late, and the time allocated for its discussion ran out before a vote could take place. Discussion of the controversial text will now be pushed back to October at the earliest, under the parliamentary calendar.

Shouts filled the assembly as the bill's supporters accused members of the ruling Union for a Popular Movement (UMP) of stalling debate. Dozens of lawmakers -- angrily yelling "Vote! Vote!" -- had to be evacuated from the building after the leader of the assembly declared the session closed.

Earlier Foreign Minister Douste-Blazy came out openly against the bill, which follows on from a 2001 French law officially recognizing the Turkish massacres of Armenians at the end of World War I as genocide. "If adopted, this text would be seen as an unfriendly gesture by the great majority of the Turkish people," he told lawmakers, warning its adoption would have "serious political consequences and weaken our position not only in Turkey but across the entire region."

"Turkey is a leading economic and trade partner... We cannot accept this bill," Douste-Blazy said.

The bill would make punishable by up to five years in prison and a fine of 45,000 euros (57,000 dollars) the crime of denying that Turkish troops committed genocide against the Armenians. The same punishment is on the statute books for people who deny that the Jewish Holocaust took place.

Turkish Prime Minister Recep Tayyip Erdogan -- backed by Turkish business leaders and unions -- appealed this month to France to block the contentious new bill, warning of the threat to bilateral relations. Ankara briefly recalled its ambassador from Paris for consultations this month, amid rising tensions over the bill.

While the 2001 law was passed when the Socialist Party had a majority in the National Assembly, the new bill could only pass with support from ruling party deputies -- who had been given a free vote on the text. The bill has provoked divisions within both the UMP and the Socialist Party. Former Socialist minister Jack Lang said it would "undermine the efforts of those in Turkey who are trying to bring Ankara to recognize its history", and warned against a trend towards "criminalizing public expression".

There has been much critical discussion recently in France about so-called "historical" laws which seek to authorize an official version of past events. In January President Jacques Chirac asked for a controversial law recognizing the "positive role" of colonialism to be struck off the statute books.

<http://www.armenialiberty.org/armeniareport/report/en/2006/05/DF663399-40BD-4DC7-AAC4-9FD173A112B9.ASP>

Aplazada en Francia la votación de una ley sobre el genocidio armenio

La Asamblea Nacional francesa suspende la votación de un proyecto de ley dirigido a sancionar el negacionismo del genocidio armenio. La falta de tiempo ha sido el argumento esgrimido para aplazar esta votación despertando la indignación de los simpatizantes armenios congregados frente al Parlamento. Y es que para muchos de ellos, la advertencia lanzada por Ankara de que las relaciones franco-turcas quedarían gravemente afectadas si prospera esta medida, ha sido determinante. La iniciativa del partido socialista francés, basada en la ley sobre el Holocausto, contempla penas de cinco años de prisión y multas de 45.000 euros contra aquellos que nieguen el genocidio armenio. Una página de la historia que Turquía y Armenia todavía no han pasado. Algo que tiene su réplica en Francia donde reside la mayor comunidad armenia de Europa. La inauguración el pasado mes de marzo de un monumento a las víctimas del genocidio armenio en la ciudad francesa de Lyon provocó las protestas de la comunidad turco-francesa y ataques vandálicos contra la obra. En este contexto, la gobernante Unión para un Movimiento Popular (UMP) se ha manifestado contraria a este proyecto de ley, que hasta octubre no volverá a ocupar la atención de los diputados franceses.

EuroNews 23 de mayo 2006

http://www.euronews.net/create_html.php?page=detail_info&article=359584&lng=5

'Genocide' Bill, a Modern Inquisition

By **Selcuk Gultasli**, Brussels

Olivier Corten, a professor at Belgium's ULB University Faculty of Law, believes bills that would criminalize denial of the Armenian Genocide are a "modern inquisition" and said if the Armenian massacres are defined as "genocide," we could say that Europe's colonial history is full of "genocides."

Corten, one of the experts who informed the genocide committee at the Belgian Senate, said since he is not a historian he does not know about the 1915 incidents in detail, but he is against the bill.

He spoke to *Zaman* before discussion of the denial bill begins in France.

Speaking to Corten after he advised the Senate Commission not to accept such a bill, Corten told *Zaman* he is against the bill punishing those who deny the Armenian "Genocide" for two reasons.

Firstly, he stresses there is no court verdict about Armenian genocide, and secondly, there is not a retrospective principle in law.

If we expand the genocide expression to cover the pre-World War II period, many incidents could be called genocide, Corten said, "Then, we should go back to 18th and 19th centuries, probably even to Roman Empire period."

Corten said it is difficult to adapt "genocide" laws to penal code and commented, "You commit a crime, but at the time you commit the crime the consequences are not clear; namely, you commit a crime that is non-existing in law."

'Belgium's Attitude is Unethical'

Corten, pointing out Belgium is still trying to face its past with Congo, said it is unethical for Belgium to give lessons to Turkey before "cleaning the front side of its own house."

Corten does not call the acts Belgian King Leopold II committed in Congo a "genocide," saying instead: "This is not genocide since the massacres were held for money. In the same way, if there is no intention of categorically destroying, an event cannot be called genocide no matter how many people died."

Corten, indicating he uses very narrow criteria for the definition of genocide, said ethnic cleansing is not genocide; genocide can be used in reference to the massacres of the Jews and the massacres in Rwanda where the intention of exterminating a race was obvious: "If in war time people are killed for the security of a region, this is not genocide according to me, but instead a war crime. Even if you apply current conditions of genocide, this situation does not constitute genocide."

"Emir Kir Started the Discussion"

Emphasizing his doubt that Belgium would pass the draft bill in its current form, in which a prison sentence and a hefty fine would be given to those found guilty of denying the so-called genocide, Corten believes that the discussion was started by Turkish origin minister, Emir Kir, only for domestic political reasons.

"If this bill passes unchanged, it will be a surprise to me," said Corten, pointing out that thousands of Turkish Belgians and Turkish officials coming to Brussels for EU negotiations might be imprisoned if the bill becomes law.

Underlining that in the past Belgium had issued a similar problematic law to judge war criminals worldwide, which was later dissolved, Corten stated that Belgium make the same mistake again.

Belgian Minister Emir Kir was attacked when he used the term, "so-called genocide" during an interview. Some Belgian politicians in relation with the lobby called for Kir's resignation.

Zaman online 18 may 2006

<http://www.zaman.com/?bl=international&alt=&trh=20060518&hn=33222>

Israeli Government Does Not Recognize Armenian Genocide Owing to Political Reasons

The people and society of Israel recognize the **Armenian Genocide** . However, the

question is not raised at the level of the Government, Executive Director of the Institute on the Holocaust and Genocide, Editor-in-Chief of the *Encyclopedia of Genocide*, Psychology Professor **Israel Charny** stated in a conversation with a [PanARMENIAN.Net](http://www.panarmenian.net) reporter. In his words, at the state level only former Minister of Culture of Israel Yossi Sarid recognized the Armenian Genocide.

«There are three people in our state, who openly speak of the Armenian Genocide in Ottoman Turkey. These are Professor Yair Auron, Yossi Sarid and I. All others keep silent due to political considerations. Israel is in an Islamic circle and most importantly it depends on Turkey in water supplies. Proceeding from this the Israeli Government is silent on the events in 1915. Though Israeli chief rabbi Yona Metzger visited Tsitsernakaberd Memorial in Yerevan and in fact recognized the tragedy in 1915 as a genocide, which is a good precedent. The chief rabbi has much influence, but he does not represent the Israeli Government,» Charny underscored.

The Israeli scholar also remarked that for a crime committed it is not important when it was committed and against whom. «Genocide is a genocide: whether it is 1915, Holocaust, annihilation of Gypsy population in Hitler Germany, Darfur, Rwanda. I always ask: why people recognize Holocaust and keep silent on the Armenian Genocide?» he said.

As of addressing the International Criminal Tribunal, Charny believes «it is a game.» In his opinion, only Europe is able to make Turkey recognize the Genocide. «If Turks really want accession to the EU, they should recognize the Armenian Genocide. This is one of compulsory conditions,» Executive Director of the Institute on the Holocaust and Genocide underscored.

PanARMENIAN.Net 18 mai 2006
<http://www.panarmenian.net/news/eng/?nid=18040>

LA TRÈS BELLE LOI GAYSSOT

Mourad Papazian, président du FRA dachanaktsoutioun :

"une proposition de loi indispensable"

Propos recueillis par **Clémence Bahin**

La proposition de loi socialiste visant à rendre passible de prison la négation du génocide arménien devait être votée le 18 mai à l'Assemblée nationale. Les débats autour de cette proposition de loi qui devait compléter la loi du 29 janvier 2001 reconnaissant le génocide arménien de 1915 ont tout simplement été interrompus sans que le vote n'ait pu avoir lieu. Cette décision du président Debré a provoqué de nombreuses réactions de colère des députés socialistes et des Français d'origine arménienne. Entretien avec Mourad Papazian, président du FRA dachanaktsoutioun (le parti socialiste arménien) pour l'Europe occidentale, sur l'importance de cette proposition de loi et le déroulement de ces débats houleux.

Que pensez-vous de la proposition de loi socialiste visant à rendre passible de prison la négociation du génocide arménien ?

C'est une proposition de loi indispensable puisqu'elle concourt à compléter la loi du 29 janvier 2001 reconnaissant le génocide arménien. Il s'agit juste de son volet pénal qui permet de sanctionner les négationnistes du génocide arménien. Le négationnisme est un crime. Pour le punir, il faut une loi comme il y a eu la très belle loi Gayssot qui punit le négationnisme du génocide juif.

Quelles sont les enjeux de cette proposition de loi ? Que pourra-t-elle changer ?

L'enjeu de cette proposition de loi est tout simplement de pouvoir sanctionner les personnes qui transgressent ou qui nient la loi du 29 janvier 2001. Or pour cela, nous avons besoin de cette nouvelle proposition de loi car la loi du 29 janvier 2001 est une loi déclarative, et non normative, qui n'a pas force de contrainte. Et contrairement à ce que déclarait à l'époque le ministre de la justice, Dominique Perben, cette loi n'a pas suffisamment de force en l'état actuel. Preuve en est, nous l'avons expérimentée à plusieurs reprises et nos démarches n'aboutissent pas. Maintenant, soit les députés adoptent cette proposition de loi et mettent en place une pénalisation de la négation, soit ils la

rejettent et considèrent que le négationnisme est un fait acceptable dans une démocratie. Nous avons la conviction que comme il est inacceptable de tolérer les positions de personnes qui mettent en doute l'existence des chambres à gaz ou de la Shoah, les négationnistes du génocide arménien sont tout aussi inacceptables dans une démocratie.

Que pensez-vous des critiques de certains politiques et surtout de certains historiens qui estiment que le Parlement ne doit pas légiférer sur l'histoire ?

Nous sommes d'accord. La loi ne doit pas faire l'histoire. Mais en l'occurrence, la loi n'a pas fait l'histoire du génocide arménien. Le génocide arménien a été reconnu par les historiens qui ont travaillé pendant de nombreuses années, qui ont rassemblé de nombreux documents et qui ont qualifié les événements de 1915 de génocide. Cette proposition de loi n'est pas une loi mémorielle puisque celle-ci est le volet de sanctions pénales de la loi du 29 janvier 2001 qui n'était pas non plus une loi mémorielle. En effet, la loi du 29 janvier 2001 ne met pas en avant la preuve du génocide arménien. La phrase reconnaît juste les massacres de 1915 comme génocide. Le débat actuel est donc un débat hors sujet.

Jean-Louis Debré a levé la séance jeudi 18 mai peu après 13H00 sans que soit achevé l'examen de cette proposition de loi. Comment expliquez vous ce qui s'est passé en séance ?

Les débats sont arrivés à leur terme à 13h05 et il ne restait plus qu'à voter. Il y a un article unique donc le vote, montre en main, prend moins d'une minute. Il ne s'agit donc pas ici d'un problème de temps mais d'un problème politique. D'ailleurs, le représentant du gouvernement, le ministre des affaires étrangères, Philippe Douste Blazy a appelé les députés à ne pas voter cette loi car celle-ci serait un « geste inamical » envers la Turquie « risquant d'avoir des conséquences politiques sérieuses » et d'affaiblir notre influence en Turquie et dans l'ensemble de la région. De plus Jean-Louis Debré, le président de l'Assemblée nationale semblait avoir reçu des instructions très précises du gouvernement français et du Président de la République pour gagner du temps et pour organiser le report et le barrage de cette loi. Cette situation nous a proprement et simplement révoltés. C'est un véritable scandale pour la démocratie et nous sommes choqués par les agissements du président Debré et du gouvernement. Une chose est sûre, l'Assemblée nationale ne sort pas grandie de cette affaire. C'est une vraie manœuvre politicienne indigne de la nature du débat qui s'est soldé ce matin.

Nouvelles d'Arménie, 19 mai 2006

http://www.armenews.com/article.php3?id_article=22634

Prétention

Sur quelques sites, on peut trouver la mention : Claude Mutafian, historien.

On peut s'amuser de voir comment un mathématicien, ayant sans doute passé quelque diplôme pour étancher sa soif d'affirmation nationaliste (comme le sinistre Ternon), revendique une qualité qu'il ne possède pas. Il suffit de lire le petit résumé qu'il publie sur "Le Génocide ds Arméniens . 90 ans après" sur le site "Les nouvelles d'Arménie". C'est un reflet fidèle, vu dans un miroir, de la grossière propagande d'Ankara ! Chaque phrase est un mensonge ou une déformation. Il y a un mot en français pour qualifier ce genre de travail : RIDICULE.

Si les historiens travaillaient comme ça, il y aurait longtemps qu'on les auraient envoyés à l'usine. Le nationalisme est toujours un viol de l'histoire. Il n'y a pas d'exception à cette règle. Relisez Hérodote !

<http://www.armenews.com/Genocide/Brochure01.php>

ILS BOSSENT FORT

Halil Berktaş : « Le paysage intellectuel en Turquie a changé sur le génocide arménien »

Dans un entretien au « Monde », l'historien turc, qui reconnaît le génocide, estime que la nouvelle loi préparée en France aurait des effets désastreux

Propos recueillis par **Sophie Shihab**

Vous êtes présenté comme la première figure turque à avoir reconnu la réalité du génocide arménien en Turquie. Quelle a été votre démarche ?

Les premières voix turques dissidentes, critiques du discours nationaliste officiel, sont venues, dans les années 1990, de Turcs résidant à l'étranger, tels Taner Akcam, Fikret Adamir ou Fatma Müge Göcek. En octobre 2000, je fus le premier historien travaillant en Turquie à donner une interview pour dire ce qui pousse à croire que les massacres de 1915-1916 répondaient à des ordres de l'Etat, illégaux et secrets. Mes propos ont paru dans un quotidien national, *Radikal*, et non dans des revues confidentielles. Cela a provoqué une immense fureur, et ce fut une brèche dans le mur du silence.

Mais cette brèche ne s'est guère élargie ensuite ?

Au contraire. De plus en plus de voix se sont alors élevées. En septembre 2005, nous avons pu organiser une conférence sur les Arméniens et le déclin de l'Empire ottoman. Ce qui a mis en exergue une réalité qui ne plaît pas du tout à nos milieux dirigeants nationalistes, à savoir qu'en moins de cinq ans le paysage intellectuel en Turquie a changé. Ce n'est plus un groupe de marginaux, mais une large couche d'universitaires, et les journalistes les plus connus, qui pensent à l'opposé du discours négationniste officiel, ou semi-officiel.

Les lois reconnaissant le génocide arménien adoptées à l'étranger ont-elles eu un effet ?

Un effet complexe, contradictoire. Car toute solution durable de cette question suppose une démocratisation de la Turquie. Le déni de la réalité est un problème qui fait partie de la tragédie de la société turque. Il doit être surmonté en Turquie. Ce que d'autres pays font est certes important, mais finalement secondaire.

Comment expliquer l'amnésie collective en Turquie sur ce passé ?

La Turquie moderne, née en 1923, n'avait aucun intérêt à entretenir la mémoire de ce qu'ont fait ses prédécesseurs. Les puissances occidentales, alliées de la Turquie, non plus. Après des décennies de refoulement imposé, il y a un gouffre entre ce que le monde sait sur ce passé et ce que la société turque, dans son ensemble, croit savoir en toute sincérité. Après les attentats de l'Armée secrète pour la libération de l'Arménie [Asala, dans les années 1970 et 1980] visant des diplomates turcs, la politique du silence fut remplacée par celle du déni.

La seule riposte possible, c'est de parler, et de se faire entendre. Certains succès sont déjà là. La répétition hypocrite des clichés négationnistes a beaucoup diminué. Mais ce n'est qu'un début. Nous sommes en train de créer graduellement les conditions d'un débat normal, sans hystérie, imprécations, terreur psychologique et menaces de lynchages. La solution ne peut pas venir d'une décision autoritaire, par le haut.

Mais cela peut aider ?

Il faut être réaliste : l'establishment va traîner des pieds. C'est à la société civile de faire le travail. L'Histoire suggère d'ailleurs que le despotisme éclairé, ça ne marche pas. Le dynamisme doit venir des mouvements d'opposition. Or il y a une tendance actuellement en Occident, y compris en France avec le projet de loi criminalisant le déni du génocide arménien, à vouloir imposer des solutions à la Turquie sous forme d'ultimatums. Mais la politique n'a pas à dicter les savoirs.

L'expérience du XXe siècle devrait suffire à s'en convaincre. Il faut des débats ouverts, libres, forcément lents. Il ne s'agit pas d'approuver ou non ces crimes. On peut criminaliser le fait d'en faire l'apologie, mais peut-on juger criminelle une opinion sincère sur l'Histoire ? Voyez les débats sur les très nombreux cas où on parle de génocide. Où mettre les limites ?

Quelles seraient en Turquie les effets d'une adoption de la nouvelle loi en France ? Ils seraient désastreux, avant tout pour l'action des démocrates. On peut craindre que le Parlement turc n'adopte une contre-loi, criminalisant la reconnaissance du génocide. Il y a en ce moment une forte vague nationaliste, anti-européenne, en Turquie. Ces forces seraient ravies de voir l'Europe refuser l'adhésion de la Turquie. Elles la verraient volontiers isolée comme une Birmanie.

Si la France adopte la loi, elle se privera des moyens de faire pression contre une telle évolution. La France des droits humains se sera tiré une balle dans le pied... Le parti du premier ministre, Recep

Tayyip Erdogan, a tenté de se montrer plus flexible sur les causes nationales, dont la question arménienne. Mais il est en butte à de vives pressions. L'adoption du projet de loi en France serait une invite directe à son parti de se débarrasser de ses habits européens.

Le Monde, 18 mai 2006

C'est l'occasion de dire que nous croyons toutes les discussions bienvenues. Nous n'entendons pas épouser les points de vue des Turcs, quels qu'ils soient, dans la mesure où il s'agit pour eux de redéfinir une identité nationale, qui a été forgée dans l'arbitraire et le déni des réalités historique par un terrible demiurge, Moustafa Kémal Atatürk. Les Turcs résoudreont forcément les problèmes des Turcs. Ce qui nous hérisse, c'est que les Arméniens veuillent nous prendre en otage pour leurs problèmes d'identité arménienne. Qu'ils se débrouillent entre eux, dans leur coin. Qu'ils cessent de suivre l'exemple des sionistes et qu'ils renoncent à leur chantage permanent. Pour le reste, vive l'amitié franco-turco-arménienne ! Vivent le biftèque, le chich-kebab et la bastourma !

=====

Cette revue trimestrielle est liée à l'ouverture d'une page sur le prétendu génocide des Arméniens, aux manœuvres et aux chantages qui l'entourent de la part des ultra-nationalistes arméniens désireux de démanteler la Turquie pour fabriquer une Grande Arménie qui n'a jamais existé.

Voir <http://anon.free.anonymizer.com/http://www.aaargh.com.mx/fran/genoplusgros/armen/armen.html>
ou: <http://aaargh.com.mx.nyud.net:8090/fran/genoplusgros/armen/armen.html>

LES AUTRES PÉRIODIQUES (TRIMESTRIELS) DE L'AAARGH

VOIR LES SITES NON FILTRÉS

<http://geocities.com/ilrestodelsiclo>

<http://revurevi.net>

Conseils de révision

Gaette du Golfe et des banlieues

The Revisionist Clarion

Il resto del siclo

El Paso del Ebro

Das kausale Nexusblatt

Orevisionismo em lingua português

(trimestriels)

Contact : aaarghinternational at hotmail.com.
26 mai 2006.